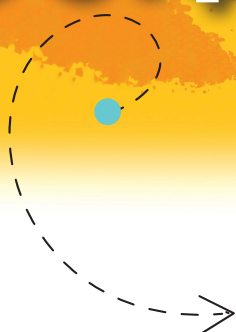




STRATÉGIE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU TRIÈVES



ÉVALUATION 2023-2026

TABLE DES MATIERES

Table des matières	2
Editorial	4
Présentation.....	5
Démarche de concertation	5
Objectifs	5
Démarche ascendante	6
Gouvernance.....	7
Suivi et évaluation.....	9
Démarche d'évaluation.....	10
Evaluation du plan d'action 2023-2026	11
Présentation du plan d'action.....	11
Limites de la démarche	13
Analyse du plan d'action.....	14
Axe 1 - Sobriété.....	14
Déchets	15
Eau et assainissement.....	16
Eclairage public	18
Sobriété énergétique	19
Mobilité.....	21
Bilan axe 1 - Sobriété	24
Axe 2 – Autonomie locale	25
Agriculture et alimentation.....	25
Economie locale	27
Production d'énergie	28
Bilan axe 2 - Autonomie locale	32
Axe 3 – Résilience	33
Agriculture	33
Biodiversité	33
Eau et assainissement.....	35
Organisation et outils.....	37
Risques naturels.....	37
Espaces publics	38
Bilan axe 3 – Résilience	39
Axe 4 – Transition pour tous.....	40
Gouvernance et citoyenneté	40
Habitat et urbanisme	41
Bilan axe 4 – transition pour tous.....	41
Sensibilisation	42
Bilan par axe.....	44
Evaluation de la stratégie	46
Rôle du CLTE.....	46
Communication sur la stratégie	48
Limites de la stratégie	49
Suggestions de recommandations.....	50
Mieux connaître le territoire	50
Animer une dynamique sur le territoire	51
Renforcer le pouvoir de l'action publique ou collective.....	52
Bilan général des recommandations sur le Stratégie	54
ANNEXES	55

Aperçu du plan d'action pluriannuel détaillé	55
Statuts et règlement du CLTE	56
Indicateurs de suivi	62
Grille d'entretien.....	64
Suggestions ressorties des entretiens menées lors de l'évaluation	66
Résultats du séminaire élus/direction	69

Editorial



Jérôme FAUCONNIER
Président de la Communauté
de communes du Trièves
Maire - Avignonet



Christian ROUX
Vice-président transition
écologique et mobilités
Maire - Sinard

Cette fin de mandat voit également l'achèvement des trois premières années de la Stratégie de transition écologique lancée en 2023. Loin d'un plan climat descendant, elle s'est voulue, dès ses débuts, une œuvre collective construite sur la base d'actions volontaires.

Cette Stratégie de transition écologique n'est ni une simple compilation d'actions, ni une stratégie globale et entièrement planifiée. Elle se situe dans un juste équilibre où les ambitions, volontairement modestes, tiennent compte du temps, de l'énergie et des moyens disponibles sur le terrain. Elle n'a pas la prétention d'infléchir les scénarios écologiques les plus sombres. En revanche, elle propose des pistes inspirantes, favorise la mise en réseau et apporte un appui à toutes les structures qui souhaitent agir à leur niveau.

Parce que nous avons le souci d'embarquer le plus grand nombre dans cette démarche, nous avons créé une instance participative d'échange et d'animation de la Stratégie : le Comité local de la transition écologique (CLTE). Son implication a permis de poser les bases d'une véritable dynamique territoriale.

Cette évaluation à mi-parcours nous offre l'opportunité de réajuster les objectifs de la Stratégie, ses ambitions et la démarche engagée il y a maintenant trois ans. Elle permet également de mettre en valeur les réalisations et l'engagement des porteurs de projets du territoire. Les difficultés rencontrées, les obstacles surmontés et les gains perçus, sur tous les plans, présentés succinctement dans ce document pourront éclairer les futurs porteurs de projet.

Enfin et surtout, cette évaluation à mi-parcours constitue un support d'information et de recommandations pour les élus entrants et pour les futurs membres du Comité local de la transition écologique, dont le renouvellement interviendra après les prochaines élections municipales et communautaires.

Présentation

Démarche de concertation

1^{ère} phase en 2022 : Identification des enjeux sur le territoire mobilisant 250 participants :

- Ateliers multi-acteurs associant élus, associations, entreprises, institutions et habitants
- Entretiens avec les communes
- Entretiens avec les services de la Communauté de communes du Trièves (CCT)

Les ateliers multi-acteurs ont permis d'identifier cinq thématiques structurantes – énergie, mobilités, vivre ensemble, forêt et filière bois, eau et assainissement – auxquelles s'ajoutent de manière transversale les questions de biodiversité et de risques naturels.

Durant cette phase, il a été créé **l'Observatoire du changement climatique en Trièves** en partenariat avec les associations Névé et CERES rassemblant des données scientifiques locales et des témoignages d'habitants.

2^{ème} phase le 9 décembre 2022 : Définition des quatre axes de la Stratégie lors d'un séminaire territorial.

Puis les acteurs du territoire ont été invités à inscrire leurs projets au plan d'action.

3^{ème} phase début 2023 : Affinement du plan d'action

Cette phase a permis de préciser les principes selon lesquelles les 352 propositions reçues émanant de 30 structures publiques et privées pouvaient ou non intégrer le plan d'action.

Phase durant laquelle le **Comité Local de la Transition Ecologique (CLTE)** a été créé et a adopté, le 29 juin 2023 un **plan d'action** resserré à 188 actions et 111 intentions de projets.

4^{ème} phase à l'automne 2023 : organisation de 5 ateliers thématiques (forêt, eau, habitat, tourisme, agriculture et alimentation) intégrant biodiversité et risques naturels, afin d'enrichir et d'ajuster le plan d'action.

Objectifs

La Stratégie de transition écologique du Trièves 2023 – 2026 s'inscrit dans la continuité d'engagements anciens du Trièves : Agenda 21 (2004), démarches TEPOS (2014) et TEPCV (2015), ayant permis de nombreuses réalisations (rénovation énergétique, reboisement, mobilités alternatives, biodiversité).

Adoptée par le conseil communautaire en septembre 2023 (annexe 1), la Stratégie doit permettre de :

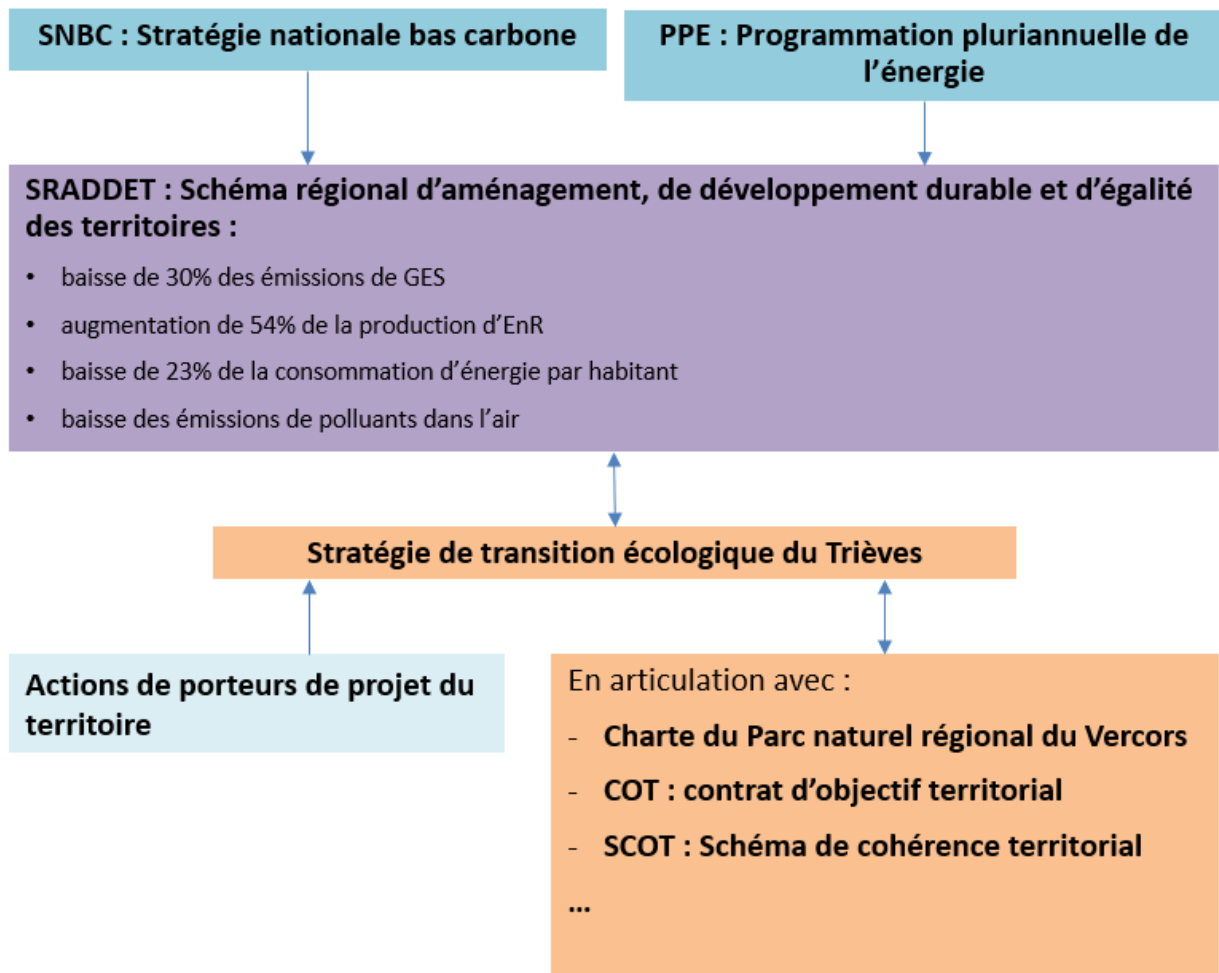
- Fixer un cap et des priorités dans la durée,
- Mieux connaître la vulnérabilité du Trièves au changement climatique pour accompagner les adaptations nécessaires,
- Sensibiliser et mobiliser les acteurs publics comme privés,

afin de démultiplier les actions et d'accélérer la transition.

Cette Stratégie ne fixe pas des objectifs chiffrés mais privilégie la mobilisation collective et la construction d'une gouvernance territoriale autour de la transition.

Démarche ascendante

La Stratégie de transition écologique vise avant tout la cohérence et la faisabilité. Elle prend en compte les politiques supra-territoriales et voisines mais contrairement à un PCAET classique qui part des objectifs pour aboutir à des actions, elle adopte une démarche ascendante, qui part des actions volontaires du territoire pour aboutir à un plan d'action cadre autour duquel est créé une dynamique territoriale.



Gouvernance

La Communauté de communes du Trièves, au travers de son service Transitions est le pilote opérationnel de la démarche, il assure :

- La coordination entre services et partenaires,
- Le suivi du plan d'action et du CLTE,
- La communication autour de la stratégie (site internet, observatoire...).

Un poste a été créé afin d'assurer ces missions.

Le Comité Local de la Transition Écologique (CLTE), composés d'habitants, élus, associations, entreprises, acteurs institutionnels, a pour rôle de :

- Suivre et évaluer la mise en œuvre de la stratégie,
- Bâtir une culture et des ambitions communes de la transition écologique et communiquer sur l'ensemble du territoire.

Afin d'asseoir l'existence du CLTE dans le temps, un groupe de travail dédié a rédigé des statuts et un règlement intérieur, validé en plénière en décembre 2025 (annexe 2).

Statuts

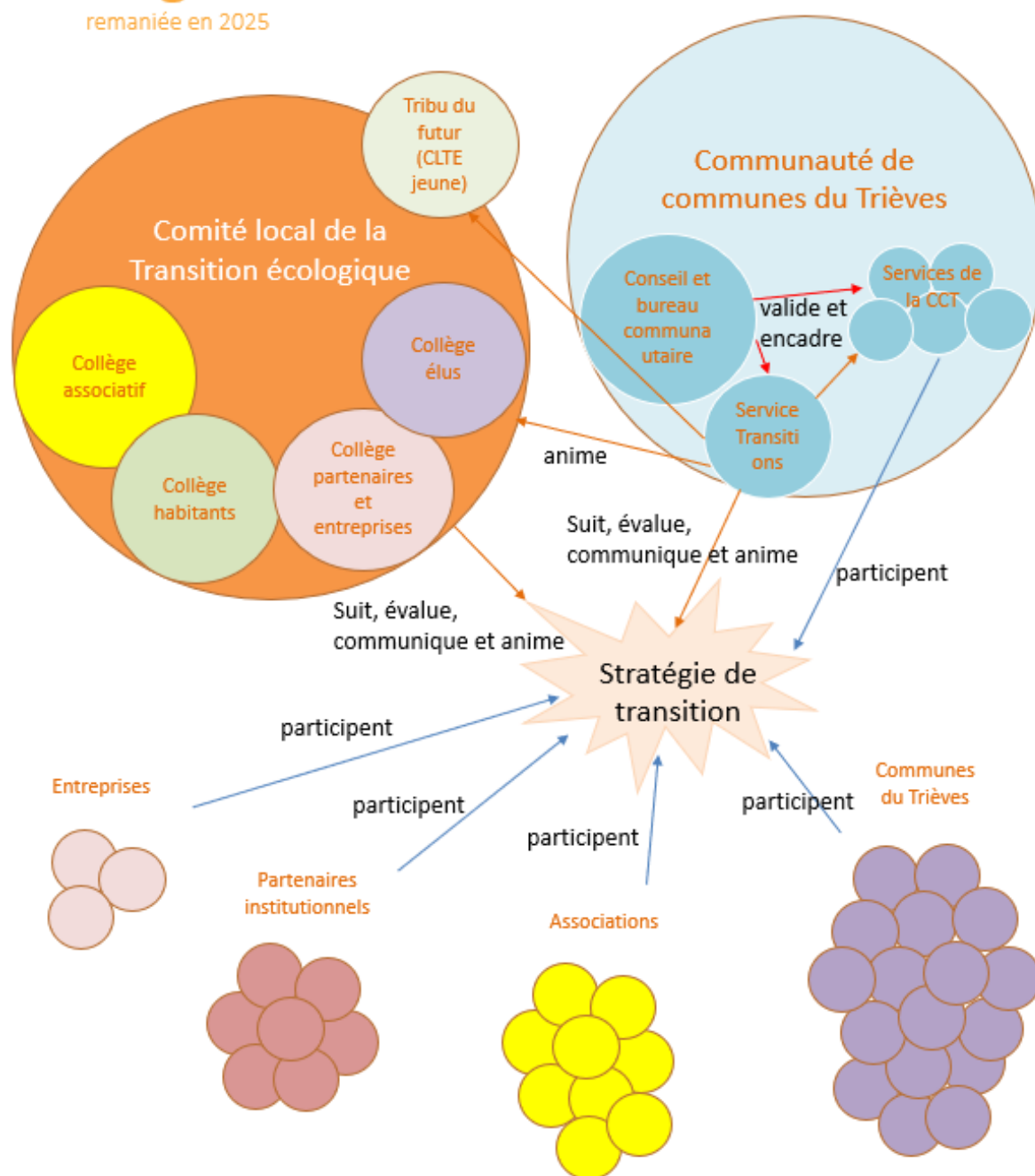
- Principes du CLTE
- Missions du CLTE
- Fonctionnement du CLTE : gouvernance, composition, pouvoirs
- Modalités de désignation, mandat et renouvellement des membres
- Organisation

Règlement intérieur

- Mise en œuvre opérationnelle du CLTE
- Modalités de gestion du plan d'actions, intentions de projets et bonnes pratiques

La gouvernance

remaniée en 2025



Suivi et évaluation

Le suivi permet de mesurer l'avancée et les résultats des actions mises en œuvre annuellement. Un travail approfondi du groupe de travail évaluation du CLTE a permis d'élaborer des indicateurs de suivi de chaque action et des indicateurs spécifiques permettant une mesure globale du plan d'action de la Stratégie (annexe 3).

Un suivi, quantitatif et qualitatif, a été réalisé régulièrement par le (puis la) chargée de projets transitions de la Communauté de communes.

L'évaluation, elle, a lieu ponctuellement et permet de tirer des conclusions à partir des résultats du suivi, d'entretiens avec les parties prenantes et d'une analyse globale.

Elle est une prise de recul qui permet de formuler des recommandations pour

éventuellement revoir ou améliorer la démarche engagée.

Il existe de nombreuses manières d'évaluer une Stratégie de transition écologique, présentées dans le schéma ci-dessous.

Dans la présente évaluation, il a été décidé de ne pas revoir entièrement la démarche initiée et donc de ne pas requestionner en profondeur les besoins définis dans le document initial de la Stratégie, ni les objectifs présentés dans la délibération de 2023. C'est pourquoi la question de l'utilité et de la pertinence de la Stratégie n'ont fait qu'être évoqué lors des entretiens d'évaluation menés. Le choix a été fait de se concentrer essentiellement sur sa cohérence, son efficacité et son efficience.

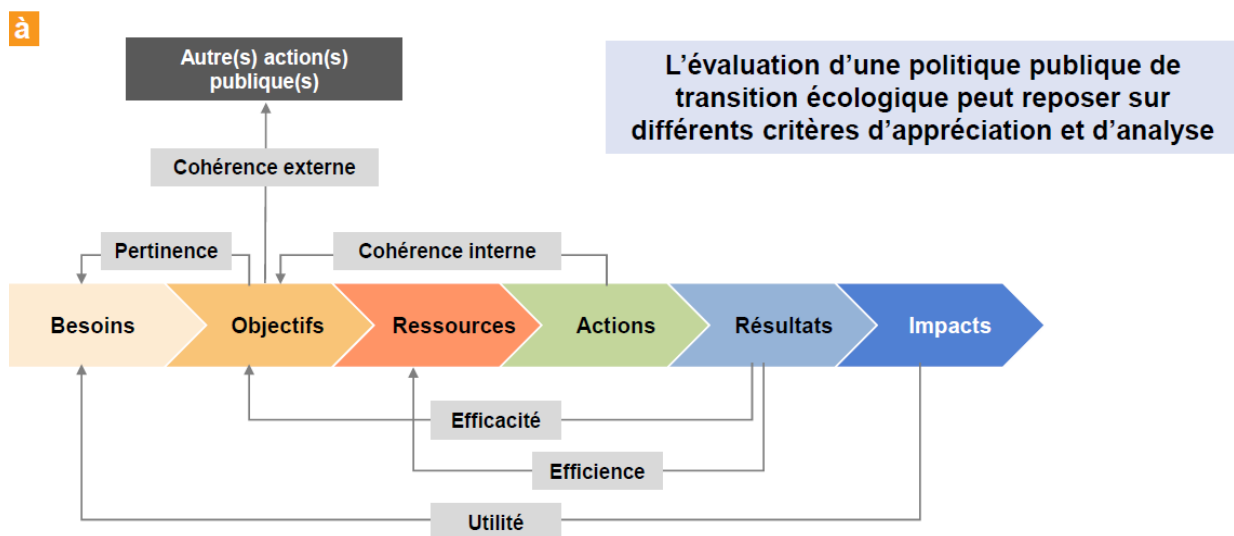


Figure 1 : Source ADEME

« Comment améliorer les résultats de la Stratégie en termes de dynamique territoriale ? »

Afin d'évaluer la Stratégie de transition écologique, la chargée de projets transitions s'est appuyée sur le suivi du plan d'action effectué à partir d'entretiens avec la quasi-totalité des porteurs de projet (en dehors des services de la CCT), soit une trentaine, durant l'année 2025.

Par ailleurs, ont été réalisés des entretiens semi-directif avec six membres du comité local de la transition écologique, quatre porteurs de projets (entreprise, élu, association, services), le vice-président à la transition écologique et aux mobilités, le directeur de la CCT et la cheffe du service Transitions de la CCT.

Une grille d'entretien indicative a été rédigée (annexe 4) afin de dresser l'ensemble des questions qui pouvaient être évoquées durant les entretiens d'évaluation. Ces derniers ont permis d'avoir une appréciation qualitative de la Stratégie.

Enfin, des échanges ont eu lieu en groupe élargie :

- Un premier dans le cadre d'un séminaire élus/équipe de direction des services de la CCT, le 10 janvier 2026
- Un second dans le cadre de la conférence des maires

Ces échanges, plus superficiels, permettaient néanmoins de recueillir les avis de multiples personnes et de faire ressortir les opinions les plus consensuels ainsi que la dynamique collective.

Pour finir, la démarche d'évaluation a été discutée et validée en plénière du CLTE le 11 décembre 2025 puis l'évaluation finale et ses recommandations le 4 mars 2026.

Evaluation du plan d'action 2023-2026

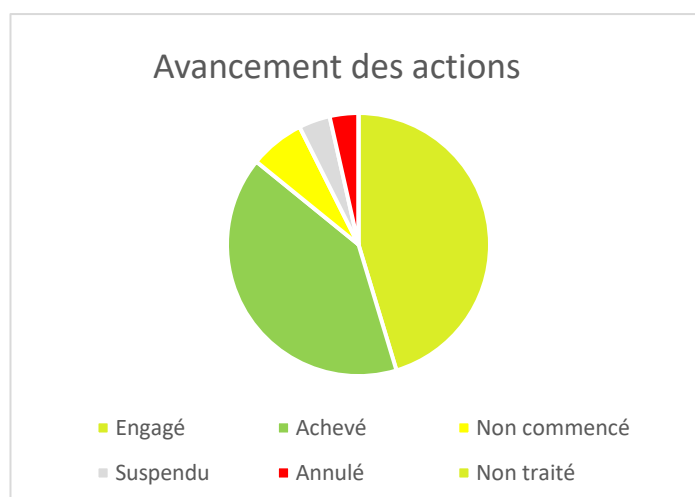
Présentation du plan d'action

Le plan d'action de la Stratégie permet de recenser les actions réalisées ces trois dernières années sur le territoire en matière de transition écologique. Loin d'être exhaustif, il ne prend en compte que les actions inscrites volontairement par des porteurs de projets et exclue les actions individuelles menées par des habitants.

Le plan d'action a été continuellement alimenté depuis son lancement en 2023. Il ne recense qu'un échantillon de ce qui est réalisé sur le territoire. En 2025, nous n'avons pas intégré les actions des services de la CCT car l'articulation avec le COT n'était pas finalisée.

Date d'entrée	Nb actions
29/06/2023	190
05/12/2023	17
11/12/2023	4
13/06/2024	33
11/12/2025	67
TOTAL	311

Au 15 décembre 2025, la Stratégie de transition comprend 311 actions donc 41% sont achevées, 45% engagées et 7% non commencées, 4% suspendues et 4% annulées. Ces chiffres montrent que les actions inscrites par chacun des acteurs étaient réalistes et sincères par rapport à leurs capacités de mise en œuvre.



Type de porteur de projets	Nombre d'actions
Commune	163
Services de la CCT	73
Association	42
Partenaires institutionnels	19
Entreprises	3
TOTAL	300

On constate une sur-représentation des actions menées par des communes et une quasi-absence des entreprises, artisans et structures agricoles.

En effet, comme l'ont également souligné les élus et les directions de service lors du séminaire du 10 janvier 2026, il est difficile d'avoir une lecture de ce que réalisent les artisans et les entreprises en matière de transition écologique malgré le fait que certains projets sont soutenus par la CCT.

Limites de la démarche

Ce plan d'action ne filtre pas les actions proposées et donc n'assure pas le caractère pleinement positif sur le plan écologique des actions qu'il comprend. Et il ignore, de fait, l'ensemble des actions du territoire défavorables à la transition écologique. Le caractère favorable ou défavorable à la transition écologique d'une action étant par ailleurs subjectif.

Les indicateurs de suivi des actions élaborés avec l'appui du comité local de la transition écologique sont eux aussi sujets à débat. Par exemple, lorsque nous présentons le nombre de m² désimperméabilisés, nous ne présentons pas le nombre de m² imperméabilisés par ailleurs. Ces chiffres sont tous à prendre avec précaution.

Les porteurs de projets n'avaient pas tous été informés des indicateurs de suivi qu'ils auraient à renseigner, ce qui a également compliqué la tâche de collecte.

L'ensemble de ces facteurs conduit à ce qu'il soit impossible d'extrapoler les résultats du plan d'action en termes d'avancée ou non du Trièves sur le plan de la transition écologique de manière globale. Seuls des ordres de grandeur peuvent être fournis, sur la base d'études plus larges.

Les actions redondantes, étant retirées du plan d'action après la première année, leur gain peut se poursuivre d'année en année sans que cela n'apparaisse dans les résultats de la présente étude (exemple : les quelques 130 tonnes de déchets verts valorisés par le service déchets de la CCT le sont chaque année et se cumule).

Ces difficultés et imprécisions rendent donc également difficile la mesure de l'impact du plan d'action à lui seul.

Aussi, pour certaines actions, nous manquons de recul, ce qui rend impossible la collecte des indicateurs (exemple : pas assez de factures permettant de mesurer le gain énergétique d'une isolation). Cet aspect est renforcé par le fait que le plan d'action a vu le jour en septembre 2023 pour une évaluation en janvier 2026 (moins de deux ans et demi plus tard).

C'est pourquoi dans la présentation qui suit, l'appréciation qualitative a prévalu sur l'appréciation quantitative des résultats des actions de la Stratégie, bien que certaines tendances apparaissent.

A ce jour, à notre connaissance, il n'existe pas de méthodologie éprouvée et parfaitement convaincante d'évaluation de la transition écologique sur un territoire. L'outil PCAET rencontre les mêmes limites.

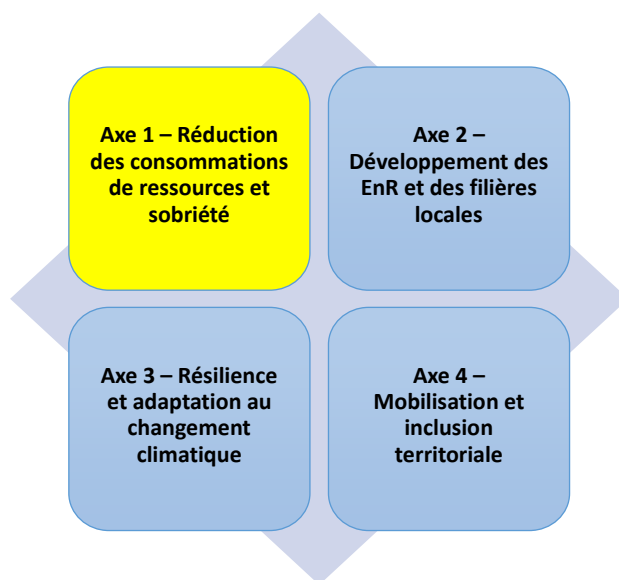
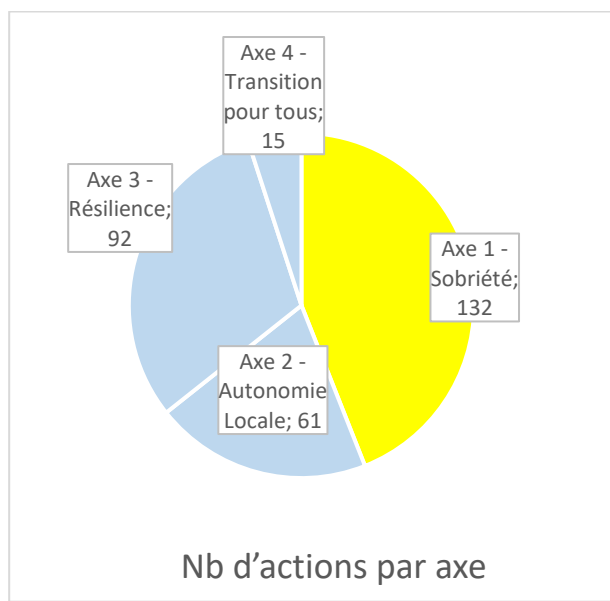
Finalement, ce document permet avant tout de rendre visible, accompagner et structurer les dynamiques existantes.

Ajoutons que le suivi de la Stratégie s'est poursuivi depuis 2023 malgré certains aléas au sein du service Transitions de la Communauté de communes du Trièves : départ du directeur du pôle qui avait lancé la Stratégie, congé maternité de la cheffe de service, démission de la personne en charge du suivi et de l'accompagnement des acteurs de la Stratégie six mois seulement après la création du poste puis recrutement d'un nouveau chargé de projet un an avant l'évaluation à mi-parcours ici présentée. Aujourd'hui le service Transitions regroupe 4 personnes et est bien structuré.

Analyse du plan d'action

Dans la présente partie, nous proposons une analyse générale par axe et par thématique pour faciliter la comparaison par rapport aux diagnostics thématiques réalisés initialement en 2023 dans les ateliers multi-acteurs.

Axe 1 - Sobriété



Déchets

La gestion des déchets est du ressort de la Communauté de communes. Sur le territoire, plusieurs filières de recyclage sont déjà structurées, avec divers conventionnements avec des éco-organismes.

Ces trois dernières années, la gestion des déchets verts s'est améliorée. Les plateformes de stockage de déchets verts se sont multipliées dans de nombreuses communes (18) et le CCT assure le broyage pour un montant d'environ 60 000€ par an. Le suivi et la signalétique des sites par les communes est indispensable compte-tenu des déchets indésirables apportés sur les plateformes.



Figure 2 Plateforme de déchets verts de la CC du Trièves

Le service de compostage proposé par la CCT fonctionne bien semble-t-il (animation par la CCT, subvention de la CCT sur un achat des ménages et prise en charge à 100% pour les composteurs collectifs).

L'association La Réserve à Monestier-de-Clermont qui propose des produits de seconde main poursuit son développement avec le conventionnement avec des éco-organismes pour le recyclage et l'ouverture prochaine d'une matériauuthèque afin de faciliter le réemploi. Elle éprouve des difficultés à trouver des financements publics (malgré le Leader et la subvention de la CCT) et se tourne de plus en plus vers des financements privés.



Figure 3 Ressourcerie de l'Etrier à Monestier-de-Clermont

Un projet innovant de piégeage du calcaire sur le réseau d'eau (système Vulcan) est expérimenté depuis 2025 par la commune de Saint-Jean-d'Hérans avec le syndicat de l'homme du lac, pour un montant de 23 000€ TTC sur deux réseaux d'eau. Pour l'instant, les résultats sont probants avec des dépôts de

calcaire dans les canalisations et dans les cumulus moins importants et *in fine* moins de changements d'équipements.

L'enjeu de la gestion des déchets, bien qu'il soit identifié comme l'une des thématiques de la Stratégie, n'a pas encore fait de l'objet d'un travail multi-acteurs. Ce sujet méritait pourtant notre attention puisqu'il permet d'éviter à la source la consommation de ressources et d'énergie dite « grise » et d'éviter des pollutions.

Eau et assainissement

Les enjeux de la transition écologique liés aux ressources en eau sont, entre autres :

- « **L'amélioration de qualité de l'eau** qui passe notamment par l'assainissement (meilleure connaissance du réseau, création de stations d'épuration, réseau de collecte des eaux usées) ; l'assainissement non collectif avec notamment moins de 20% des installations qui sont aux normes ; la modification des pratiques agricoles (avec un enjeu sur le nitrate sur certains secteurs) ; la réhabilitation de décharges sauvages ; et la gestion des eaux pluviales. ».
- « **La sécurisation de la ressource en eau potable** via l'amélioration de la connaissance du patrimoine (réseau, etc.) qui nécessite des études et des travaux ; la mise en place de périmètres de protection pour les captages ; le suivi de la qualité de l'eau et du débit des sources ; la mutualisation des moyens : une réflexion sur les interconnexions possibles/la recherche d nouvelles ressources en secours ; la connaissance de sources abandonnées ou la découverte de sources pour les usages non domestiques (pour le cas de l'agriculture par exemple). »

Les sécheresses de ces dernières années (cas des années 2003, 2007, 2009, 2011, 2017, 2020, 2022/2023) rendent le sujet de l'approvisionnement en eau toujours plus central sur le territoire, tout particulièrement pour les communes qui ont gardé la compétence eau potable et pour la Communauté de communes compétente sur les 7 communes qui lui ont délégué la compétence.

Plusieurs projets de rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement (15km ces trois dernières années, identifiés dans le plan d'action), de remise en état et de sécurisation de captage et de réservoirs d'eau, de séparation des eaux usées ou encore de mise en place de STEP¹, ont vu le jour avec chaque fois des coûts très importants (entre 30 000€ pour renouveler 600m de conduites sur Château-Bernard et 500 000€ pour rénover le réseau d'assainissement sur Mens).

Ces travaux sont souvent des obligations réglementaires financés en grande partie par l'Agence de l'eau dans le cadre du programme ZRR² et par le Département ce qui conduit à des restes à charge pour la collectivité d'environ 20%. Les aides de l'Agence de l'eau à destination des collectivités ont été maintenues dans le cadre du 12^{ème} programme de l'Agence. Elles seront toutefois soumises à des conditions qui peuvent exclure certaines communes du dispositif.

Les enjeux de l'entretien des réseaux résident dans les difficultés parfois à garder la mémoire des travaux déjà réalisés, les réseaux étant souvent étalés sur de nombreux kilomètres et certaines conduites ayant été mal cartographiées ou traversant des parcelles privées. Pour autant, la loi impose la réalisation de schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement à jour et cela conditionne même les aides de l'Agence de l'eau.

¹ Station de Traitement des Eaux Usées

² Zones de Revitalisation Rurale

Plusieurs communes sont en cours de réalisation de ces schémas très onéreux (ex : 53 000€ à Gresse-en-Vercors pour le schéma directeur d'assainissement) bien que subventionnés eux aussi à près de 80%.

La commune de Saint-Jean-d'Hérans a pu implémenter son réseau d'eau et d'assainissement cartographié avec SIG (système d'information géographique) dans le logiciel de Territoire d'Énergie Isère (TE38) afin de visualiser l'ensemble de ces réseaux sur la même carte.



Figure 4 Chantier de remplacement de conduites d'eau potable (crédit Franck Maurice-Laforge)

14,35 km de canalisation ont été rénovés de 2023 à 2025

A titre indicatif :

- **1,153 millions de m³** étaient prélevés sur le territoire (dont 13% pour l'irrigation) en 2023.
- Le rendement du réseau d'eau potable était de **75,3% en 2023** donc sous les 85% réglementaire.

Eclairage public

Bien que l'enjeu de l'éclairage public n'ait pas été prioritairement identifié comme un enjeu phare de la Stratégie de transition écologique, de nombreuses actions ont été mises en œuvre sur ce thème.

Le remplacement de vieilles lampes shp au sodium (qui ont environ 20 ans d'âge) pour passer à des leds permet de diminuer la puissance des points lumineux d'environ 70%. Comme la puissance est abaissée en milieu de nuit, la consommation est, elle, réduite de 85% (la moitié du temps, la puissance est abaissée de moitié). Si on coupe l'électricité la nuit, le gain est encore plus important.

La puissance installée auparavant était de 70W dans les lotissements, 100W ou 150W sur les grands axes. Désormais, les communes posent, sauf exception, 20W dans les lotissements, 20/25W dans les petites rues, 30W dans les rues, 35 à 40W aux carrefours, sur recommandations du Te38.

Te38 veille également à la composante biodiversité. Il pose du 2200 kelvins en lumière (couleurs chaudes) et veille aux enjeux en matière d'optique. A savoir que la loi oblige à supprimer les ballons fluo (luminaires boules) et à être à des températures inférieures à 3 000K.

Dans le Trièves, de nombreuses communes, parfois poussées par la hausse des prix de l'électricité, ont réduit leur nombre de points lumineux (90 suppressions dans le plan d'action), remplacer certains lampadaires par des leds et mis en place l'extinction ou la réduction de puissance de l'éclairage nocturne. L'appui du Te38 rend la démarche relativement fluide et simple bien que les travaux s'étalent parfois sur plusieurs années.

En agissant sur l'éclairage public, les communes économisent énormément de kWh à l'année (entre 1 750kWh/an et 58 000 kWh/an ! selon les villages) pour un coût allant de 1 000€ à 45 000€ en sachant que Te38 finance souvent la moitié des coûts. Le PNR a également financé ce type d'investissement. 620 000 d'€ auraient été investis sur les trois dernières années en matière d'éclairage public dans les actions de la Stratégie.

On estime que 121 750kWh ont été économisés sur l'éclairage public à travers les actions de la Stratégie.

11 165 heures d'extinction de lumières

90 points lumineux supprimés

Les craintes d'une hausse des incivilités ou des agressions se sont révélées infondées dans toutes les communes où l'éclairage nocturne a été abaissé et les mairies ne reçoivent pas de critiques à cet égard. Certains éclairages ont tout de même été maintenus sur des secteurs clés au cas par cas notamment pour des personnes fragilisées ou vulnérables.

Il y a encore un enjeu sur le territoire de respect de la réglementation sur l'éclairage public, notamment dans les zones artisanales et les stations-service. De la même manière, il y a un enjeu de pérennisation de l'extinction ou de l'abaissement de puissance de l'éclairage public au moment de changement d'exécutif.

Sobriété énergétique

Les actions visant à améliorer l'isolation des bâtiments communaux sont les plus nombreuses de la Stratégie (37 sur 300 actions) et aussi celles considérées comme les plus prioritaires pour œuvrer face au changement climatique.

Pour rappel, les enjeux identifiés lors des ateliers multi-acteurs étaient « **le renforcement de la sobriété énergétique généralisé, en particulier via la rénovation thermique des bâtiments publics et privés, et le développement de pratiques individuelles et collectives plus sobres.** »

Évolution de la part sectorielle dans la consommation d'énergie finale

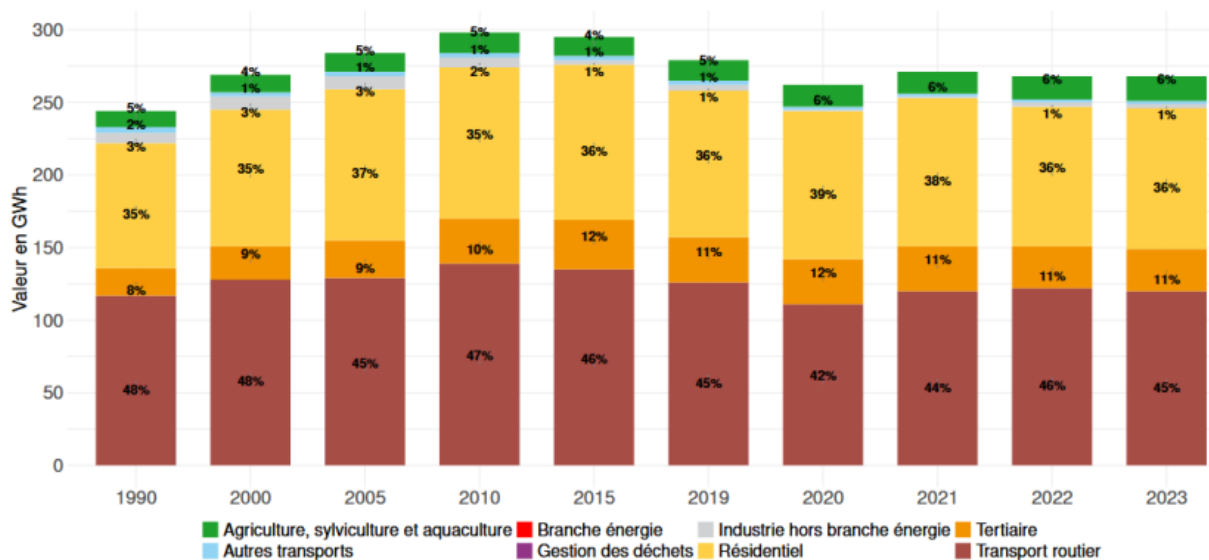


Figure 5 : Source ORCAE 2023 ³

Les deux tiers des projets sont encore en cours. Et un tiers a été achevé soit 1 818 m² déjà isolés (dont 1 700m² en isolation et 100m² le simple changement des menuiseries) pour un gain énergétique de l'ordre de 50 000 kWh/an à 120 000 kWh/an.

En effet, les gains énergétiques sont d'environ 10 kWh/m²/an pour un changement de menuiseries et entre 25 et 100 kWh/m²/an pour les rénovations de plus grande ampleur. Mais ces chiffres sont indicatifs car nous n'avons pas le recul nécessaire pour calculer les gains énergétiques des rénovations effectuées ces trois dernières années et les économies sont parfois difficiles à calculer compte-tenu des changements d'usage du bâtiment ou de la difficulté à obtenir les factures des locataires.

A titre indicatif :

- Nos consommations énergétiques s'élevaient à 107 GWh/an en 2024.
- L'objectif TEPOS était de 9 GWh/an de rénovation énergétique (780tep) soit 170 fois plus que via les actions réalisées dans le cadre du plan d'action (qui n'est pas exhaustif).

Beaucoup de rénovations énergétiques sont prévues pour des logements interdits ou menacés d'interdiction de location (en 2025 pour l'étiquette énergétique G, en 2028 pour F et en 2034 pour E).

³ ORCAE : Observatoire Régionale Climat Air Energie

Les financements proviennent souvent du Département, parfois également de la Région, de Te38 et du Fonds Verts. Parmi les partenaires classiques au montage du projet, on retrouve Te38, SOLIHA⁴, l'Ageden⁵ et le CAUE⁶ 38.

Les communes se heurtent aux difficultés classiques de la rénovation énergétique :

- le montage financier de projets onéreux ;
- la difficulté à dimensionner le projet pour ne pas tuer de gisements d'économies d'énergie ;
- la difficulté à avoir une vision globale requestionnant l'usage du bâtiment ;
- le manque de fiabilité des DPE (diagnostic de performance énergétique), parfois anciens ;
- la réalisation de travaux lorsque le bâtiment est occupé ou loué ;
- la nécessité parfois de reloger le locataire le temps des travaux ;
- le risque d'effet rebond ;
- des difficultés avec les partenaires techniques ou avec le MOE (maître d'œuvre) ... ;
- les rénovations d'ampleur dont les coûts avoisinent le million d'euros sont parfois suspendues ou abandonnées faute de financement suffisant ou par difficulté à s'accorder sur la pertinence de l'investissement. L'arrêt de la subvention de la Région sur le désamiantage a également freiné certains projets.

Les travaux d'isolation étant souvent invisibles une fois les travaux terminés, les communes n'ayant pas vérifié la bonne pose de l'isolation au cours des travaux se retrouvent parfois à l'achèvement des travaux face à des malfaçons et à des gains énergétiques très décevants.

L'isolation par l'extérieur présente également des enjeux de taille qui dissuadent certaines communes bien que les gains énergétiques soient nettement supérieurs à l'isolation par l'intérieur : difficultés à préserver la qualité architecturale (notamment dans les zones soumises à l'avis d'un architecte des bâtiments de France) et nécessité d'une isolation perspirante et résistante aux intempéries.

Les changements des luminaires des bâtiments permettent parfois des gains substantiels (ex : environ 2 200 kWh/an sur une commune ayant changé 35 luminaires pour un coût de 3 000€).

De manière relativement inédite, la commune de Saint-Jean-d'Hérans, épaulée par Te38, suit de près la consommation de ces bâtiments : humidité, particules fines, température, etc.

⁴ Association « Solidaire pour l'habitat » financée par le Département

⁵ Association pour une Gestion Durable de l'Energie

⁶ Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Mobilité

Les actions relatives à la mobilité font l'objet de fortes attentes lors des entretiens. Parmi les enjeux identifiés lors des ateliers multi-acteurs figurent « **l'amélioration de la prise en compte des problématiques de mobilité dans les politiques locales d'aménagement** » et le « **développement et la sécurisation des mobilités douces : vélo et marche à pied** ».

Plusieurs actions visent la création de cheminement piéton, souvent financées par le Département. Néanmoins, le choix des bandes blanches au sol pour ces projets peut parfois être questionnés : accessibilité pour les personnes handicapées, sécurisation de l'espace piéton, etc.



Figure 6 Aménagement piéton à Mens (crédit Clotilde Senepin)

Un projet de création d'itinéraire cyclable entre Saint-Martin-de-la-Cluze, Avignonet, Sinard et Treffort, en partenariat avec le Département, a été étudié mais a été suspendu compte-tenu des coûts importants que représenteraient la sécurisation des voies.

1 400m linéaires d'aménagements doux dans le cadre du plan d'action de la Stratégie

A titre indicatif, on estime à 40km les voies aménagées pour les vélos dans le Trièves sans tenir compte des petites routes adaptées au déplacement à vélo (Données ORCAE 2023)

Le projet TIMS a permis la mise en place de 19 VAE en location longue durée (6 mois) pour des personnes en « précarité mobilité » et en location « test » 1 mois pour essayer sur ses trajets quotidiens avant un éventuel achat.

Il a également permis de faire réfléchir des groupes d'habitants à l'autopartage (ex : collectif « lâche ta caisse » à Mens) et à mener une étude de rabattement vers les gares, afin de contribuer à la démotorisation des ménages.

La commune de Châtel-en-Trièves met en location des vélos à assistance électrique. Cette initiative, qui reçoit un accueil positif localement, se heurte au fait que la compétence mobilité est du ressort de la Région (sauf délégation). Celle de Mens a mis en place une navette de 7 places, électrique, les mercredi et samedi l'été, en lien avec leurs parkings extérieurs pour limiter les voitures en centre bourgs. Les personnes transportées sont chaque année plus nombreuses (500 en 2024).

Des garages à vélo ont été installés dans diverses communes avec des montages très variables : tronc donné par la mairie de Tréminis et scié par un parent d'élève ; arceaux posés dans la rue avec l'appui de l'AURG et de l'ABF ; local prêté par un bailleur social et aménagé par la commune de Mens ; réhabilitation d'un ancien garage communal, etc. mais malheureusement, la subvention Alvéole + pilotée par la FUB⁷, qui a financé certains de ces projets, prend fin. Il reste néanmoins des fonds du Département pour les aménagements cyclables.



Figure 7 Garages à vélo à Mens (crédit photo Clotilde Senepin)

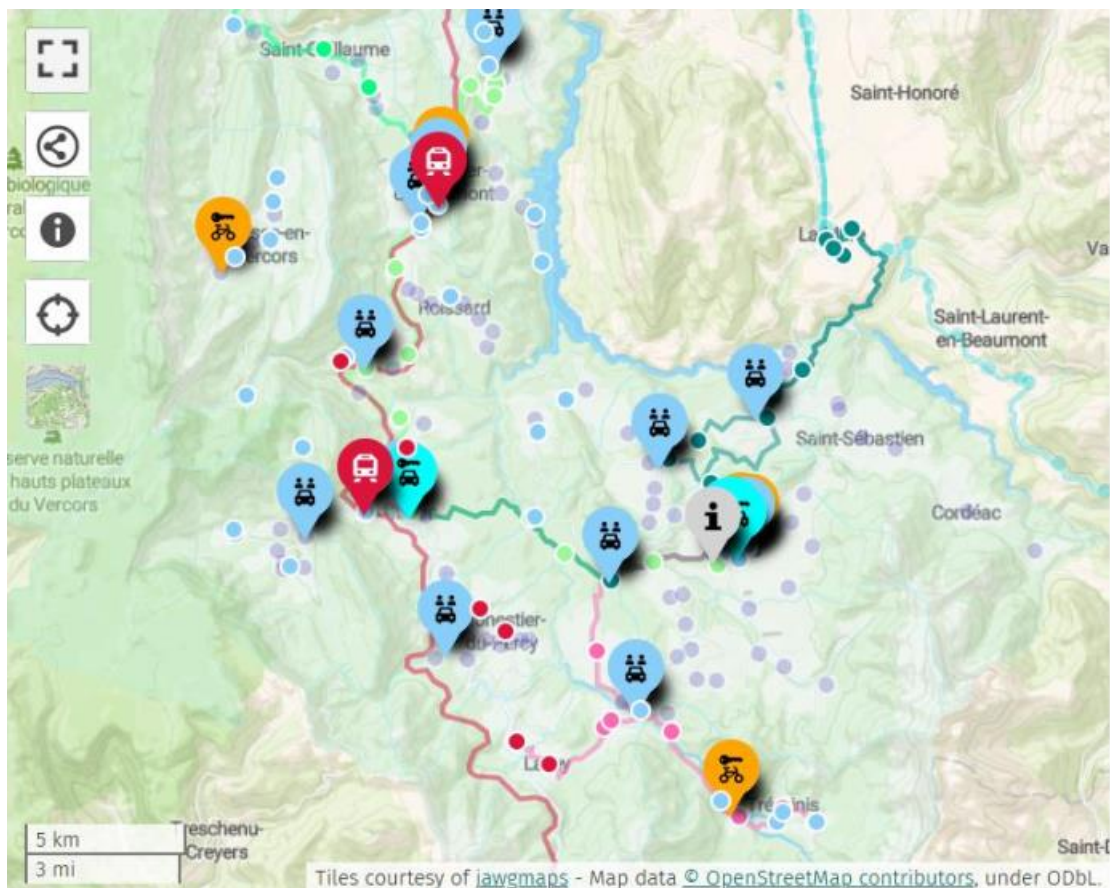
Les aménagements visant à réduire la vitesse des voitures pour sécuriser les déplacements en mode doux, comme à Gresse-en-Vercors, doivent composer avec les enjeux de déneigement.

Les projets de bornes électriques sont souvent longs et parfois retardés ou suspendus faute d'accord entre Te38 et la commune sur l'emplacement. Néanmoins une grande partie des dépenses est prise en charge par Te38 et plusieurs ont vu le jour sur le territoire, notamment dans le cadre du schéma départemental de déploiement des bornes.

La conversion du parc automobile à l'électrique prend toute sa pertinence lorsque l'ancien véhicule thermique est en fin de vie. Cette conversion est donc difficile à anticiper et prend du temps, néanmoins quelques communes ont engagé la démarche sans difficulté majeure en dehors du coût d'investissement important. Une élue se questionne sur l'opportunité de passer à l'électrique pour les engins de travaux (tracteurs, déneigeuses...).

Un autre enjeu concerne « **le renforcement de l'information concernant les différents services de mobilité** ». A ce titre, le projet TIMS a permis le développement de supports de communication sur les différentes solutions de mobilité sur le Trièves et propose des ateliers « comment ça roule ? » et des ateliers « élus-habitants » sur mesure.

⁷ Fédération des usagers de la bicyclette



Un autre enjeu identifié lors des ateliers multi-acteurs, concerne « **l'augmentation de l'offre de services de mobilité : autopartage, covoiturage, navettes de rabattement vers les gares** » :

Un autre enjeu identifié lors des ateliers multi-acteurs, concerne « **l'augmentation de l'offre de services de mobilité : autopartage, covoiturage, navettes de rabattement vers les gares** » :

- Sur ces différents thèmes, le poste TIMS (Territoires, Innovation, Mobilité Solidarité) de la CCT développe des solutions de mobilité : étude de rabattement vers les gares, autostop organisé, autopartage en partenariat avec Citiz.
- La mise en place d'outils par les communes pour faciliter le covoiturage (ex : WhatsApp, sms) fonctionne bien lorsqu'il est mis en place village par village.
- Le projet TIMS a permis le lancement d'un transport d'utilité sociale géré par Pep's en août 2025 dont il est trop tôt pour dresser un bilan.
- La communauté de communes du Trièves finance un abonnement professionnel à Citiz pour les déplacements des agents de la CCT et permet l'installation de deux voitures Citiz supplémentaires sur le territoire par une mise à disposition.
- Plusieurs espaces de coworking ont vu le jour ces dernières années. Impulsés par la CCT et portés par des associations ou des communes, ils sont bien utilisés : les deux espaces récemment ouverts à Gresse-en-Vercors et Mens cumulent 24 utilisateurs.

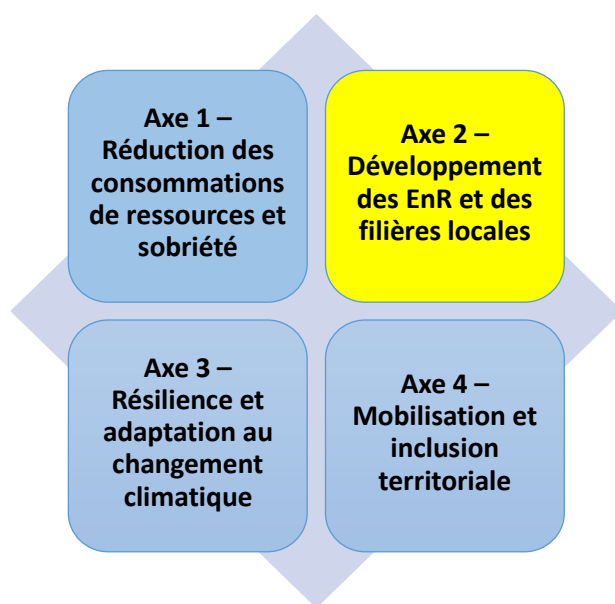
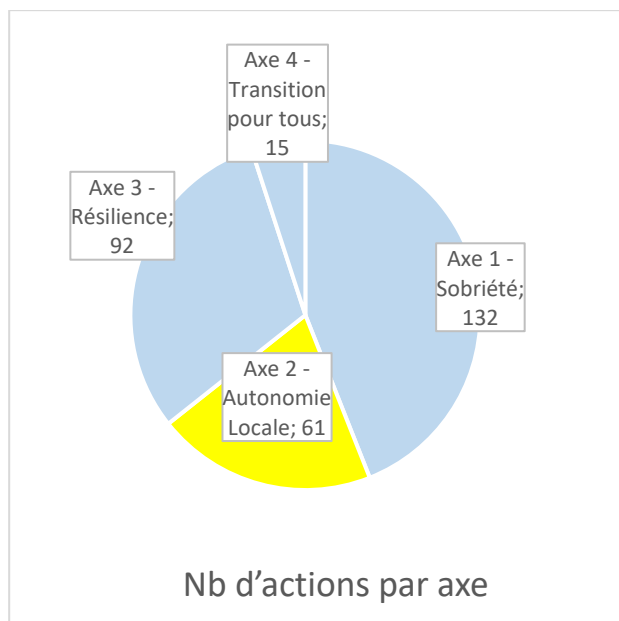
Les derniers enjeux identifiés lors des ateliers multi-acteurs concernaient :

- « **L'amélioration du maillage des services et de leur coordination** » qui est l'une des missions du poste TIMS de la CCT, en lien avec la Région qui a la compétence mobilité sur le territoire.
- **Le soutien à la ligne de chemin de fer Grenoble-Gap**, qui a fait l'objet de quelques motions de la part de conseils municipaux.

Bilan axe 1 - Sobriété

Enjeu	Avantages	Limites	Dynamique	Proposition
Renforcer la sobriété énergétique des bâtiments	Retour sur investissement et subventions	Coûts élevés, instabilité des aides, malfaçons possibles, peu de recul sur les gains réels	Dynamique forte	Renforcer l'ingénierie, développer une vision globale (ITE...) et travailler sur les usages
Développer les mobilités douces et alternatives (43% de nos GES liés au transport)	Très forte préoccupation de la population	Compétence régionale (et communale pour l'aménagement), coûts élevés, changement culturel	Dynamique fragile	Soutenir les initiatives à tous les niveaux
Sécuriser la ressource en eau	Subventions	Réseaux très étendus, coûts importants	Obligations réglementaires	Renforcer l'ingénierie
Réduire nos déchets	Peu de déchets de particuliers	Faiblesse de la filière de réemploi ; bcp de déchets de professionnel	Bonne structuration pour le recyclage et en progression sur le réemploi	Soutenir la filière de réemploi et encourager le tri

Axe 2 – Autonomie locale



Agriculture et alimentation

Un autre enjeu de la Stratégie vise à « **développer et conforter les exploitations agricoles en amplifiant les dynamiques de valorisation en cours : filière de proximité et circuits courts.** »

Pour faciliter l'accès à une alimentation locale et biologique, les communes œuvrent par la création de marchés de producteurs, l'approvisionnement des cantines, la réalisation de colis de fin d'année (via leur CCAS⁸)... De par son isolement, Château Bernard étudie l'installation de casiers alimentaires.

La Communauté de Communes a adhéré en 2025 au pôle agroalimentaire de l'Isère pour aider à structurer les filières locales et développer les débouchés vers l'agglomération.



Enfin, des projets de jardins partagés ou de vergers ont pu se concrétiser ou sont encore en cours, portés par des associations ou collectivités (le Granjou). Le rôle du suivi et de l'animation est apparu prépondérant dans ce type de projet.

Le PNR du Vercors a quant à lui réalisé un vaste inventaire du patrimoine végétal local et accompagne les acteurs du territoire dans l'utilisation des semences locales.

⁸ Centre communal d'action sociale



Figure 9 Collecte des déchets plastiques agricoles organisée par la CCT (crédit Franck Maurice-Laforge)

Le service de la CCT organise depuis 2023 une collecte de déchets agricoles (environ 14 tonnes par an).

La chambre d'agriculture de l'Isère accompagne à l'entretien et à la plantation de haies ainsi que les projets agro-forestiers ou sylvopastoraux. Toutefois, une base de données sur les haies, tenue par l'IGN⁹ et actualisée tous les 4 ans, permet d'observer une légère évolution à la baisse : entre 2020 et 2024, avec un linéaire total de haies de 842km en 2024 contre 898km en 2020. Leur maintien et leur épaisseur constituent pourtant un enjeu important de préservation de la biodiversité.

⁹ Institut national de l'information géographique et forestière

Economie locale

« **Développer l'autonomie locale** » est l'objectif de l'axe 2 de la Stratégie, ce qui passe notamment par le développement de l'économie locale.

Certaines grosses communes du Trièves et les services de la Communauté de communes ont mis en place des actions en faveur des commerces et services de proximité à travers :

- La mise en location ou vente de locaux communaux à des porteurs de projet : restaurant, atelier de réparation vélo...
- La mise en lien de propriétaires et de porteurs de projet
- La création de la Maison de Pays financée par la CCT pour 2,3 millions d'euros subventionnés à hauteur de 70% par le Département, la Région et l'Etat

L'action publique dans le domaine économique doit composer avec le cadre légal (transparence, égalité de traitement, mise en concurrence, etc.).

L'association à but d'emploi Pep's propose des services supplémentaires et non concurrentiels sur le territoire mais connaît des difficultés de rentabilité et d'organisation interne.



Figure 10 : Produits artisanaux de Pep's Trièves

Production d'énergie

Côté production, en dehors de la production d'hydroélectricité supérieur à 4,5MW qui est relativement volatile, la production d'énergies renouvelables n'a pas augmenté significativement (bois énergie, solaire thermique).

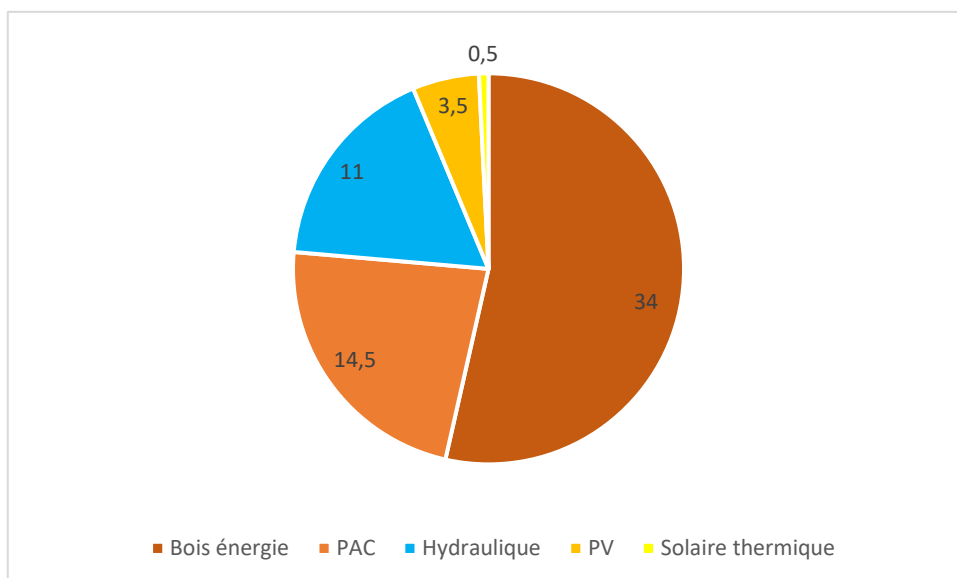


Figure 11 : Production d'énergie renouvelable en GWh en 2024 hors gros barrage >4,5 MW
Données ORCAE

Photovoltaïque

On observe tout de même une hausse de la production photovoltaïque qui est passé de 2MWh en 2021 à environ 3MWh en 2023 ainsi qu'une hausse de la production des pompes à chaleur air-air qui est passée de 5MWh à 6MWh sur la même période et des PAC air-eau passant de 4,3 MWh à 6MWh.

Les actions de production d'énergie sont ressorties comme étant très importante pour la transition écologique lors des entretiens et du séminaire élus/directions. Pour rappel, la stratégie TEPOS (territoire à énergie positive) de 2014 visait une production d'énergie renouvelable locale sur le territoire au moins équivalente à la consommation d'énergie finale, sans prendre en compte la production des gros barrages hydroélectriques.

Pour rappel, les enjeux identifiés au démarrage de la Stratégie de transition étaient « **le développement de la production en énergies renouvelables dans le territoire en particulier dans les domaines du photovoltaïque, du solaire thermique et du bois énergie, voire de la méthanisation (unités de petite taille).** »

De nombreuses communes et services de la CCT ont engagé des actions d'installation de panneaux photovoltaïques sur leurs bâtiments pour un coût allant de 6 000€ à 50 000€. Ces projets se montent rapidement mais souffrent de l'absence de subvention (en dehors des études) ou de toits inadaptés :

- Certains toits sont trop petits, mal orientés ou avec des ombrages.
- Les trois projets sur des toits amiantés ont tous été abandonnés compte-tenu du coût du désamiantage.
- Les ABF (architectes des bâtiments de France) refusent certains projets.

Les centrales villageoises du Trièves (CVT) sont très actives sur le territoire pour accompagner ce type de projet (ex : étude de préfiguration). Parfois les CVT louent le toit et gardent la propriété des panneaux PV. D'autres fois, c'est la commune qui fait poser les panneaux elles-mêmes. 178 kWh de panneaux photovoltaïques ont été installés par les communes entre 2023 et 2025 correspondant à 6 projets d'en moyenne 28kWc.

144 200 kWh de panneaux PV ont été mis en production sur des bâtiments publics en 2023-2024



Figure 12 Panneaux solaires sur le toit de la Maison des habitants du Granjou à Monestier-de-Clermont

Certaines communes étudient la possibilité de mettre en place des boucles d'autoconsommation collective (ACC). Plusieurs enjeux freinent le développement de l'ACC :

- Un renforcement du réseau est parfois nécessaire ce qui vient augmenter les coûts de l'installation,
- Les communes dont les bâtiments consomment ne sont pas toujours les mieux exposés pour produire ou sont soumis à des contraintes réglementaires qui empêchent la production d'électricité, il conviendrait donc de faire une boucle ACC ouverte ou une ACC portée par la CCT, ce qui nécessite un certain investissement politique,
- Le principe de l'ACC n'est pas simple à expliquer et son modèle financier souffre de l'instabilité des réglementations et de la fiscalité relatives au prix de l'électricité.

Néanmoins les 3 communes et la CCT qui se sont engagés dans des ACC fermées sont satisfaites et en voient déjà les bénéfices.

Une expérimentation pour déployer des auto-kits de production photovoltaïque pour les ménages modestes a été menée avec les CVT, la Réserve, Pep's, TTE (association Trièves transition écologie), le Département et la CCT. Ce projet a connu de nombreuses difficultés dont il est encore difficile de dresser le bilan.



Figure 13 Démonstration des kits d'installation de panneaux photovoltaïques par les Centrales villageoises (crédit Franck Maurice-Laforge)

A Saint-Michel-les-Portes, la commune a souhaité créer une centrale PV au sol sur une ancienne carrière pour compenser les difficultés architecturales liées à l'implantation de panneaux sur les toits, mais s'est heurté à un refus de la DDT (Direction départementale des territoires).

Par ailleurs, des projets d'agrivoltaïsme commencent à voir le jour sur le territoire, ce qui questionnent les élus communaux et intercommunaux sollicités par les services de l'Etat pour donner leurs avis.

Bois énergie

Une dizaine d'actions concerne le système de chauffage des bâtiments. A Mens, la chaufferie bois du réseau de chaleur a été remplacée par la CCT fin 2025 ce qui permet de ne plus tourner sur la chaufferie fioul de substitution.

Fortement soutenu par le fonds chaleur de l'ADEME (Agence de la transition écologique), le passage des chaufferies au fioul à des chaufferies bois se heurte souvent à des difficultés, malgré son intérêt écologique :

- Investissement trop important dans une chaudière et un réseau d'eau chaude, difficile à reporter sur le locataire.
- Travaux importants.
- Difficulté à s'approvisionner localement en plaquettes de qualité, le Trièves ne disposant que d'un seul producteur important.

L'un des enjeux de la Stratégie de transition est justement de « **renforcer l'approvisionnement en bois local** » ainsi que « **le renforcement de la filière de production et le maintien de l'économie locale** ». A ce jour, aucune action ne répond directement à cet enjeu.

Plusieurs communes disposent de réseaux de chaleur. Néanmoins, les bâtiments reliés doivent être très proches sans quoi les coûts sont trop importants et il y a des déperditions. Deux projets ont été abandonnés à ce titre (un à Monestier-du-Percy, l'autre concernant l'extension du réseau de chaleur de Mens). Des extensions de chaudières bois à des nouveaux bâtiments ont vu le jour, parfois accompagné par l'Ageden et le CAUE.

PAC

Un enjeu réside dans le développement des PAC. Dans un contexte de soutien national au PAC (et de subvention par le Département et Te38), il s'agit de s'assurer que celles-ci sont bien choisies sans quoi leur rendement peut être catastrophique. Dans son rapport d'octobre 2025 (Mesure des performances de 100 PAC air/eau et eau/eau installées en maisons individuelles. ADEME, octobre 2025), l'ADEME explique que les PAC posées par les entreprises bénéficiant de CEE sont dysfonctionnelles si elles ne sont pas correctement calibrées et suivies. Il convient donc pour leur pose, de faire appel à des artisans en capacité d'assurer un service après-vente de qualité.

Production estimée des PAC aérothermiques (MWh)

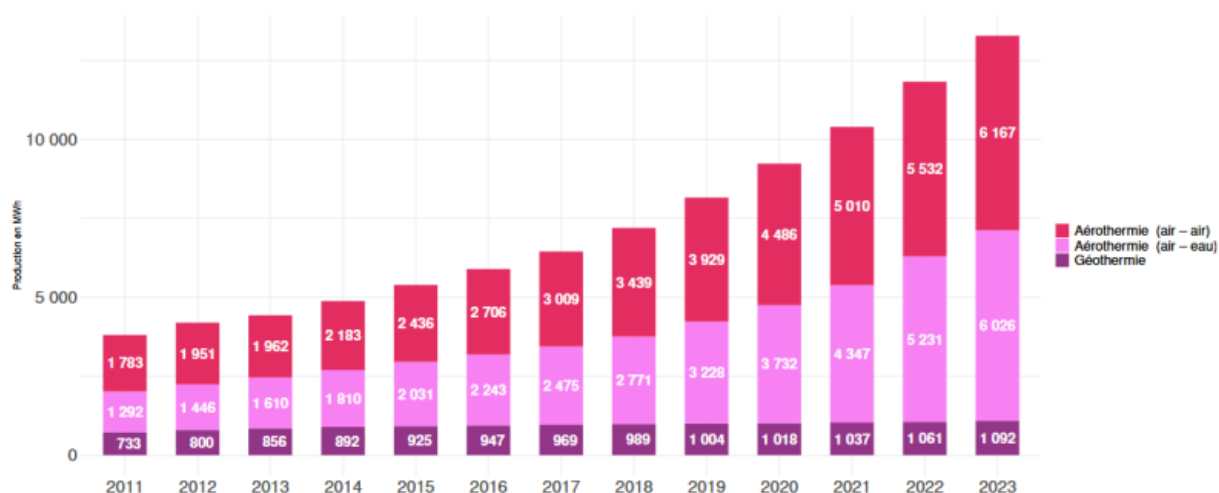


Figure 14 : Données ORCAE 2023

Par ailleurs, les PAC voient leur performance nettement améliorée si le bâtiment est bien isolé. Il convient donc dans bien des cas d'orienter les ménages vers une rénovation globale avant de préconiser l'installation d'une PAC.

Autres sources d'énergie

A l'Eglise de Monestier-de-Percy, il a été décidé de changer la chaudière gaz par des radiants électriques, moins polluants et pertinents pour réchauffer les gens sur de courtes durées sans avoir à chauffer l'ensemble du bâtiment. Mais ce projet souffre d'une absence de soutien financier.

La dynamique autour des chauffe-eau solaires est peu visible dans le plan d'action de la Stratégie en dehors d'actions de sensibilisation par l'association Kerléa.

Une étude sur le potentiel de la méthanisation à la ferme pour la production de bioGNV a été réalisée par l'école des Mines de Paris pilotée par la CCT mais la filière de la micro-méthanisation, hormis construite en auto-construction, n'est encore mûre pour voir le jour, d'autant plus que la tendance nationale encourage la « grande méthanisation ».

D'autres productions d'énergie locale ont été expérimentées :

- Les corbeilles géothermiques dans l'ancienne école des garçons de Cordéac : ce projet innovant financé par l'ADEME et la DETR¹⁰ s'est confronté à la résistance du MOE finalement convaincu par la commune avec l'appui de l'AGEDEN.
- Une pico-centrale hydraulique sur conduite d'eau à Saint-Andéol : ce projet innovant a été mené entre la commune et un entrepreneur privé à partir du trop-plein du captage et a une puissance d'environ 500W très variable au cours de l'année.

Il n'est pas encore possible de tirer un bilan de ces deux projets récents mais il faut tout de même souligner leur caractère innovant pour le territoire.

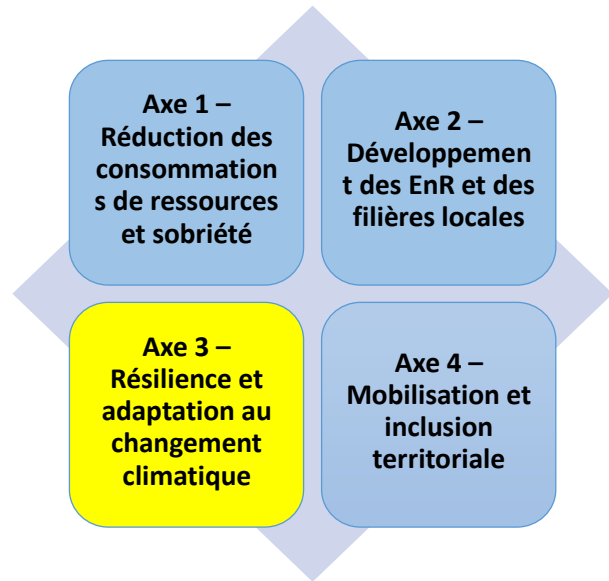
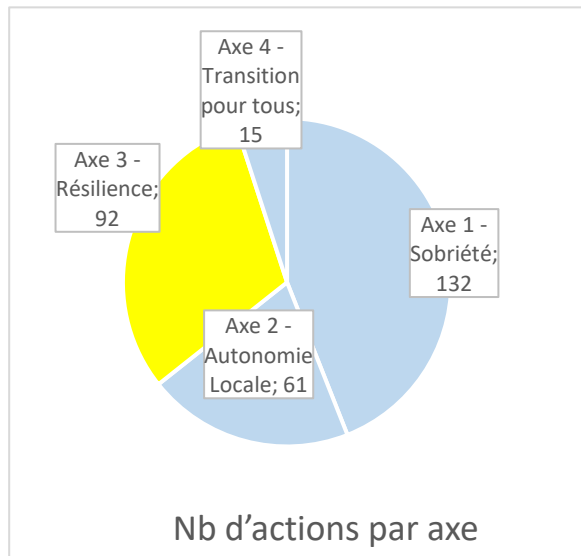
Les filières peu développées sur le Trièves ne sont pas nécessairement les moins pertinentes économiquement et écologiquement mais nécessiteraient d'être « débroussaillées » là où il est plus facile, pour des porteurs de projet, de suivre les sentiers déjà tracés de filières plus développées. C'est ce qu'on appelle la « dépendance au sentier ».

Bilan axe 2 - Autonomie locale

Enjeu	Avantages	Limites	Dynamique	Proposition
Développer le PV, le bois énergie, le solaire thermique, la méthanisation	Retour sur investissement possible	Coûts élevés, contraintes réglementaires (PLU, droit sur l'eau...), « dépendance au sentier »	Dynamique forte pour le PV, fragile sur le reste	Renforcer l'ingénierie technique et financière
Développer les circuits courts et l'économie locale	Retombées locales ; territoire dynamique	Logique de cofinancement	Dynamique de projets	Soutenir l'investissement ; mobiliser les locaux disponibles

¹⁰ Dotation d'équipement des territoires ruraux

Axe 3 – Résilience



Agriculture

Le PNR et la Communauté de communes œuvrent au niveau stratégique en faveur d'une agriculture et d'une alimentation plus écologiques :

- Plan alimentaire interterritorial : mise en place d'un conseil interterritorial de l'alimentation
- Stratégie agricole Sud Isère : afin de favoriser la « réouverture des friches agricoles », la CCT a accompagné 2 agriculteurs en 2023 et 5 en 2024.

Plusieurs actions répondent à l'enjeu identifié au lancement de la Stratégie de « **renouvellement des générations pour maintenir une diversité agricole sur le territoire : accès au foncier, soutien à l'installation, promotion du métier d'agriculteur** ».

Des actions à destination des agriculteurs sont portées par le service agriculture en lien avec des partenaires (Chambre d'agriculture 38, SAFER¹¹, ADDEAR¹², PNR¹³ du Vercors) : mobilisation/reconquête du foncier agricole ; aide à l'installation, au remplacement, à la transmission (réunions d'information, guide pratique).

Nous disposons de peu d'éléments sur les résultats et l'impact de ces politiques car nous avons peu d'indicateurs de suivi annuel et les données arrivent souvent avec deux ou trois années de décalage.

Biodiversité

Plusieurs communes se sont engagées dans la réalisation d'Atlas de la biodiversité, financé par l'OFB (Office français de la biodiversité) et animé en grande partie par le PNR du Vercors. On observe une forte adhésion de la population à la démarche qui passe notamment par une bonne participation des habitants dans certaines communes aux sorties thématiques organisées (une poignée par an avec

¹¹ Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural

¹² Association Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural

¹³ Parc naturel régional

chaque fois une quinzaine de personnes). La limite du dispositif réside dans le fait qu'il faut être commune adhérente au PNR du Vercors pour bénéficier de l'appui du Parc : abandon de la démarche par la commune de Mens car non adhérente (simplement commune porte du PNRV).

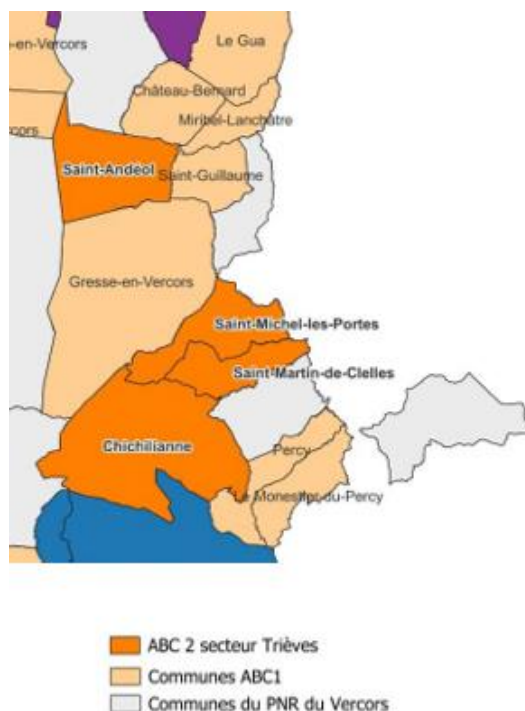


Figure 15 Carte des communes réalisant des ABC animés par le PNR du Vercors

Cette dernière également souhaite mettre en place une réserve internationale du ciel (RICE) étoile autour du Dévoluy en association avec d'autres communes mais la démarche est très longue (environ 5 ans) même avec l'appui du PNR.

Certaines communes se sont engagées avec succès dans le dispositif « un arbre, un habitant » du Département de l'Isère. Une quinzaine d'arbres par cession ont pu être plantés.

La commune de Prébois, en association avec la LPO a également, cartographié les zones à protéger d'un point de vue de la biodiversité et envisage, pour ce faire, la création d'une zone soumise à obligation réelle environnementale (ORE), avec l'aide de l'association Agir pour l'environnement.

L'association CERES propose des formations pour favoriser la biodiversité sauvage et cultivée, avec le peu de moyen dont elle dispose.

Plusieurs actions de la Stratégie visent « **l'adaptation des pratiques de gestion et d'exploitation de la forêt face au changement climatique (régénération, risque incendie...)** ». » :

- Des projets de plantations d'essences d'arbres résistantes au changement climatique ont également vu le jour dans différentes communes avec des formes très variées mais toujours avec l'appui de l'ONF (Office national des forêts) : tests de plantation isolés ; replantation sur une parcelle communale de 3 hectares ; rachat d'une parcelle et convention avec une entreprise privée bénéficiaire de crédits carbone.
- Des actions en faveur d'une gestion de la forêt sont menées à différentes échelles : par un groupement forestier dans une logique de sylviculture mélangée à couvert continu ; par le PNR du Vercors et la CCT qui adhèrent à l'association Sylv'actes ce qui permet aux propriétaires de forêt de financer des travaux sylvicoles qui anticipent le changement climatique (7 500€ de

travaux et 3 700€ d'aides en 2023 – 2025 pour le Trièves) ; par la CCT, l'ONF, la Chambre d'agriculture et le CNPF en expérimentant des mesures sylvicoles pour favoriser la régénération naturelle des forêts.



La protection des espaces naturels sensibles (ENS) trouve davantage de financement (presque intégralement du Département) car elle est la base d'animations à destination du grand public et des scolaires (une centaine par an pour l'ENS¹⁴ du Prayet à Tréminis). Cette action répond en partie à l'enjeu identifié par les ateliers multi-acteurs de « **la préservation des milieux aquatiques (zones humides et rivières), par exemple avec un besoin d'organisation de la fréquentation et d'entretien des berges** ».

Peu d'indicateurs de suivi permettent de connaître aisément l'état de la biodiversité et l'avancement des actions en leur faveur.

Figure 10 Forêt du Trièves (crédit Franck Maurice-Laforge)

Eau et assainissement

Pour que les habitants du Trièves mettent leur installation d'assainissement aux normes et évitent des pollutions, la CCT a augmenté son nombre de contrôle sur l'assainissement non collectif passant de 62 contrôles périodiques en 2023 à 109 en 2024.

Afin de multiplier les points d'approvisionnement en eau, plusieurs actions sont mises en œuvre :

- Certaines communes cherchent à remettre en service d'anciens captages, avec le soutien de l'Agence de l'eau.
- D'autres entreprennent de créer des points d'eau non surveillés à destination des agriculteurs et jardiniers, avec le soutien de la CLE, pour des montants relativement modestes (ex : 10 000€ pour quatre points d'eau à Saint-Jean-d'Hérans, illustration sur cette photo).
- La commune de Saint-Jean-d'Hérans a également étudié avec un bureau d'étude la récupération d'eau traitée en sortie de STEP pour l'arrosage, mais conclut à la nécessité d'un système de traitement supplémentaire qui serait trop onéreux (>50 000€).

¹⁴ Espace naturel sensible

La récupération d'eau de pluie est également réalisée par de nombreux acteurs publics et privés :

- Du côté des associations et entreprises privés, des initiatives sont engagées pour récupérer l'eau de pluie (formation Quali pluie®, installation de bacs récupérateurs financés par la fondation RTE¹⁵).
- Une mairie recommande la récupération d'eau de pluie en l'inscrivant sur les actes d'urbanisme.
- En alpage, la commune de Gresse-en-Vercors a mis en place un récupérateur d'eau de pluie sur une cabane (subventionnés à hauteur de 70%).
- La commune de Sinard a renoncé à son projet de récupération d'eau de pluie pour les toilettes de l'école compte-tenu des coûts prohibitifs (la réglementation imposait que l'eau de la chasse d'eau soit potable dans les établissements scolaires ! Un arrêté de 2024 a mis fin à cette obligation).



Figure 16 : Point d'eau pour les agriculteurs à St Jean d'Hérans

Un autre des enjeux de la Stratégie de transition est « **d'améliorer le partage de la ressource en eau via l'amélioration de la connaissance (prélèvements actuels et futurs, disponibilité actuelle et future, règles de partage de l'eau), la pérennisation du fonctionnement des canaux et le respect de la cote des lacs (navigation), production hydroélectrique** ».

Il existe 545 captages d'eau potable sur le bassin du Drac et de la Romanche sur les 117 communes. Par contre, seuls 8 captages sur 545 ont fait l'objet d'un équipement de mesure. Il existe donc une absence de connaissance sur la disponibilité réelle de la ressource en eau potable faute de suivi. La CLE¹⁶ (commission locale de l'eau) a engagé en 2023 un programme d'équipement des sources pour suivre les débits, avec des communes volontaires, financé par l'Agence de l'eau, le Département et le fonds EDF-CLE. Le cahier des charges est en cours de rédaction.

Dans le même esprit, un schéma de partage de la ressource en eau sur les bassins versants de l'Ebron et de la Gresse a été initié en 2023 par la CLE. En 2024 et 2025, la CLE a travaillé sur les besoins en eau de l'agriculture. En 2026, elle prévoit d'évaluer les besoins en eau des milieux. Ensuite les besoins en eau des autres usages seront estimés pour une vision globale des besoins en eau, à comparer à la ressource disponible.

La Maison Ateliers et la Commission locale de l'eau ont chacune mis en place des espaces d'échanges sur les usages de l'eau, l'une est une initiative privée qui s'appuie sur les travaux de sociologie des controverses de Bruno Latour, l'autre est une instance publique « parlement de l'eau » qui a notamment pour rôle d'élaborer et de réviser le Schéma d'aménagement et de gestions des eaux (SAGE).

Un autre enjeu de la Stratégie de transition réside dans « **une meilleure prise en compte de l'eau dans l'aménagement du territoire avec par exemple le problème d'adéquation entre les capacités de**

¹⁵ RTE (Réseau de transport d'électricité) est le gestionnaire du réseau public de transport d'électricité haute tension en France métropolitaine

¹⁶ Les comités locaux de l'eau sont des instances locales de concertation, d'échanges, d'animation et de promotion associant tous les acteurs concernés au niveau local, pour la gestion des ressources en eau.

production d'eau potable/assainissement avec le développement urbain. » Aucune action n'a trait à cela. Pour autant, la disponibilité des réseaux d'eau potable et d'assainissement conditionne la validation des documents d'urbanisme. C'est l'Etat qui est en charge de cette vérification. Dans certaines communes, des restrictions à l'urbanisation ont été imposées faute de réseau d'assainissement convenable. Ensuite, à chaque autorisation d'urbanisme, le service chargé de l'eau potable est consulté pour connaître la capacité des réseaux à accueillir une nouvelle construction.

Organisation et outils

« Le développement des pratiques collectives pour faciliter les adaptations aux changements climatiques » fait partie des enjeux de la Stratégie de transition.

Les actions de cette thématique sont presque exclusivement portées par la CCT :

- Mise en place, par les services économie et vie sociale et culturelle, de critères de transition écologique dans les attributions de subvention aux acteurs économiques et aux associations ;
- Renforcement de la mutualisation entre les communes, porté par le service aménagement ;
- Lancement d'une recherche action pour prévenir les conflits d'usage face aux impacts du changement climatique (toutefois cette action a été abandonnée faute de temps à consacrer sur ce sujet tendu) ;
- Mise en place d'un Plan Pastoral Territorial Trièves par le service agriculture

La commune du Percy aimerait mutualiser du matériel avec des communes voisines mais pour l'instant la réflexion s'en tient à étudier l'opportunité de créer un syndicat d'eau avec le bassin versant du Sud Vercors.

Risques naturels

La moitié des actions de la Stratégie sur les risques naturels vise à créer une réserve d'eau incendie. Dans le cadre de la DECI (défense extérieure contre l'incendie), chaque hameau devrait disposer de 30 ou 90 m³ de réserve d'eau. Les bâches à incendie, qui coûtent environ 20 000€, sont financées à hauteur de 80% par le Fonds Verts.

A Saint-Michel-les-Portes, après deux départs de feux dans les côteaux, la commune prévoit la création d'une piste forestière avec la participation du service RTM (Restauration des terrains en montagne) de l'ONF afin d'assurer une sécurité incendie et de replanter.

A noter que l'inquiétude face aux feux de forêt et aux sécheresses est une thématique qui est ressorti de la conférence des maires. De même que l'impact des eaux pluviales sur les glissements de terrain ou encore les pluies torrentielles.

Des communes réalisent ou remettent à jour leur plan de sauvegarde communal, obligation réglementaire.

Enfin la chambre d'agriculture suit des agriculteurs engagés dans le sylvopastoralisme pour étudier les parcelles du Sud Isère compatibles. L'idée étant de répondre, en partie, à l'un des enjeux de la Stratégie, celui d'« **accompagner l'agriculture face aux changements climatiques en évitant l'intensification : maintenir le fonctionnement des milieux naturels par la préservation de la gestion existante et conserver les milieux ouverts.** »

Parmi les enjeux identifiés lors des ateliers multi-acteurs figurent :

- « **L'amélioration de la culture du risque** » ;
- « **Une meilleure gestion du risque inondation via notamment (compétence SYMBHI¹⁷ sur le Trièves) des études sur le fonctionnement des rivières en crues, la gestion des eaux pluviales ; la définition et la gestion des systèmes de protection (digues) ; l'amélioration de l'alerte et de la gestion de crise.** »

Aucune des actions de la Stratégie ne vise directement ces objectifs.

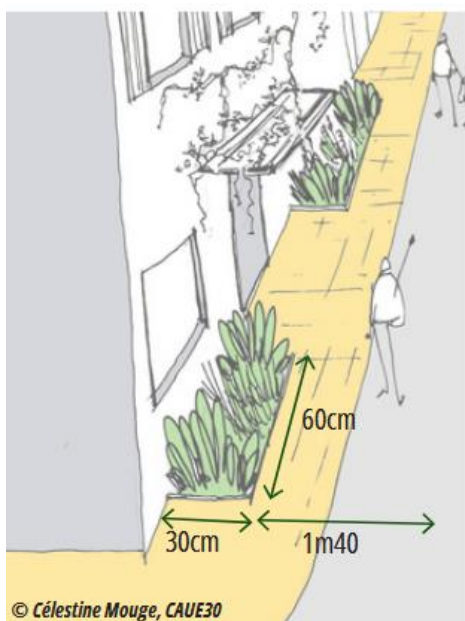
Espaces publics

Quelques actions de désimperméabilisation des sols et de revégétalisation ont été menés sur un total de 810 m², souvent subventionnées par le Département et parfois la DETR. Ces travaux se font souvent en même temps que d'autres aménagements (cour d'école, parc, rond-point, parking...).

Dans le cadre de son OPAH-RU¹⁸, la commune de Mens expérimente la revégétalisation des pieds de façades par convention avec les habitants qui s'engagent à les jardiner et à les entretenir.

810 m² désimperméabilisés,

*nous n'avons pas connaissance à ce jour d'une base de données permettant de suivre les surfaces imperméabilisées et désimperméabilisées.



*Microplantations sur le trottoir qui ne l'encombrent pas.
AURG, Mens*

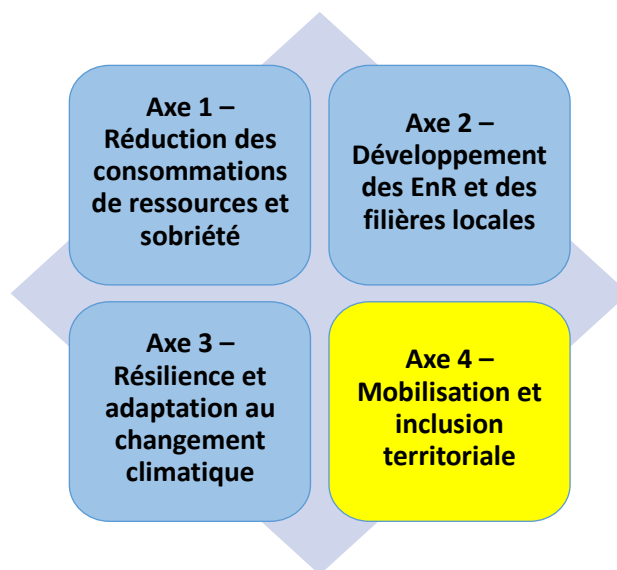
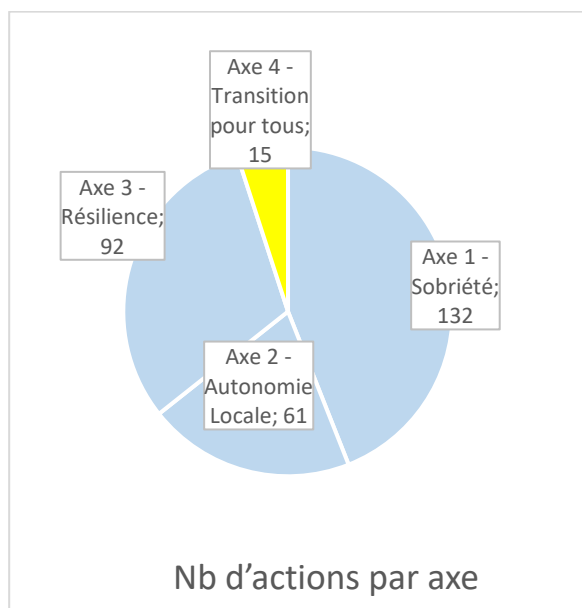
¹⁷ Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère

¹⁸ Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain : dispositif mobilisé pour améliorer l'habitat (notamment locatif social) et le cadre de vie de cet habitat (services de proximité).

Bilan axe 3 – Résilience

Enjeu	Avantages	Limites	Dynamique	Proposition
Maintenir la diversité agricole	Bonne image	Peu de données d'impact ; dépendance aux partenaires et au instances supra	Dynamique d'animation	Renforcer les moyens alloués à l'agriculture compte-tenu de son importance sur le territoire
Préserver le renouvellement forestier, faire face aux risques naturels et préserver les milieux	Forte préoccupation locale	Problématique d'ampleur ; peu d'indicateurs écologiques	Engagement important requis sauf obligation réglementaire ou subventions	Mieux objectiver les évolutions écologiques ; soutenir les expérimentations
Travailler sur les usages de la ressource en eau	Forte préoccupation locale	Manque de données globales ; méconnaissance sur la gouvernance	Emergence	Soutenir la dynamique émergente

Axe 4 – Transition pour tous



Gouvernance et citoyenneté

Parmi les enjeux identifiés lors des ateliers multi-acteurs figurent « **le renforcement du dialogue territorial notamment pour prévenir les conflits d'usages et les tensions liés au changement climatique.** » ainsi que « **l'adaptation des modes de gouvernance pour développer la responsabilité de tous et mieux prendre en compte la diversité des points de vue et des expertises.** »

Peu d'actions ont été recensées sur cette thématique.

Toutefois, la Communauté de communes a créé un comité local de la transition écologique (CLTE) ainsi qu'un poste de chargé de mission pour aider les porteurs de projet de la Stratégie. Le bilan de ces deux actions est amplement développé dans la présente évaluation.

De son côté, le service Tourisme anime un groupe de travail Transition du Tourisme en Trièves pour faciliter la priorisation d'actions.

L'association TTE aurait aimé faire une enquête auprès des habitants sur la transition mais manque de moyens universitaires et humains.

L'association CERES travaille à la mise en place d'une expérimentation locale de Sécurité Sociale et Environnementale de l'Alimentation.

Habitat et urbanisme

« Développer les solidarités (en particulier vis-à-vis des publics les plus fragiles) pour faciliter les adaptations au changement climatique » et « réduire la pression locative, diminuer le mal logement et adapter le parc de logements aux enjeux écologiques (énergie grise, sobriété énergétique, confort thermique, retrait-gonflement des sols argileux, inondations, vagues de chaleur) » sont deux des enjeux de la Stratégie de transition.

Dans cette optique, des actions sont menées en faveur de l'habitat réversible. Un hameau léger est ainsi expérimenté sur la commune du Percy. Les communes de Monestier-du-Percy et de Mens ont engagé une réflexion sur le sujet pour modifier les règlements d'urbanisme (ex : PLU, AVAP¹⁹).

L'habitat groupé, participatif et/ou intergénérationnel est également soutenu par la CCT (en convention avec l'association DIGI), et étudié par diverses communes : au Pré Colombon à Mens ; à Monestier-du-Percy. Plus largement, Mens a engagé une réflexion pour intégrer la transition écologique dans ses documents d'urbanisme.

La CCT est entrée en convention avec les compagnons bâtisseurs pour développer l'auto-rénovation accompagnée. A Mens, une OPAH-RU notamment sur la rénovation énergétique des logements a été lancée en 2023, pour un coût prévisionnel de 1,8 millions d'euros sur 5 ans financé en grande partie par l'ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) et accompagné par SOLIHA.

Des parcours de promenade adaptés aux personnes à mobilité réduite sont aménagés à Mens, en partenariat avec l'ARS (Agence régionale de santé).

Bilan axe 4 – transition pour tous

Enjeu	Avantages	Limites	Dynamique	Proposition
Adapter la gouvernance et prévenir les conflits d'usage	Forte préoccupation	Fragilité de la participation	Structuration de certaines instances	Consolider les instances et soutenir les personnes mobilisées
Faciliter les adaptations pour les publics fragiles ; adapter l'habitat aux enjeux écologiques	Bonne image	Axe peu fourni ; forte ingénierie requise ; peu d'aides	Dynamique très fragile	Faire de la transition dite « juste »

¹⁹ aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine

Sensibilisation

De très nombreuses actions de sensibilisation sont menées sur le territoire (1/3 de actions de la Stratégie). Cela fait justement partie des enjeux identifiés lors des ateliers multi-acteurs « **le développement des actions de sensibilisation et d'éducation concernant le changement climatique** ».

Les associations et entreprises (ex : Névé, TTE, La Maison Ateliers, La Réserve, les CVT, etc.) touchent de nombreuses personnes à travers leurs animations et évènements : plus de 1 500 personnes touchées dans les actions de la Stratégie ces trois dernières années.

Ces animations et formations touchent au changement climatique, à la gestion de la ressource en eau, aux mobilités, à la biodiversité, à la glaciologie, au pastoralisme, aux énergies renouvelables, à l'habitat, etc. Elles œuvrent également à travers une communication thématique dans les nouvelles du Pays, via les Cahier « Cap en Vue » de TTE.

Les communes sensibilisent surtout via leur bulletin municipal. Et certaines :

- engagées dans les ABC organisent des sorties de sensibilisation
- travaillent avec l'ARS sur des sujets de santé et environnement
- organisent des ateliers de sensibilisation : fresque du climat, conversation carbone, famille à biodiversité positive, affouage, qualité de l'air,
- coorganisent avec les écoles des sorties pour les enfants (jardins partagés, hôtel à insectes, balades...)
- organisent des chantiers participatifs avec les habitants
- créent des groupes de travail thématiques avec les habitants
- mettent en place une charte de bonnes pratiques en interne

Certaines communes et associations auraient voulu dresser un bilan carbone et des priorités d'actions ou créer une charte de bonnes pratiques mais ont suspendu leur action faute de méthodologie et de temps.

Les services de la CCT ont également organisé de nombreux évènements thématiques ponctuels en lien avec la TE :

- Des ateliers avec les habitants sur la mobilité, le recyclage et le réemploi, la réparation (couture), la lowtech, la cuisine avec des produits locaux,
- Des animations à destination des jeunes dans le cadre de la tribu du futur,
- Des repas valorisant l'agriculture locale,
- Des visites de terrain sur le risque incendie de végétation,
- Des rencontres avec des propriétaires forestiers sur la restructuration du foncier forestier,
- Un diagnostic sur l'affouage pour faciliter sa mise en œuvre dans les communes,
- Des forums publics sur la thématique du logement,
- Des rencontres à destination des agriculteurs sur l'adaptation de l'agriculture au changement climatique et l'autonomie énergétique des exploitations,
- Des journées de formation pour les professionnels du tourisme sur les enjeux forestiers, la promotion de la récupération d'eau de pluie, l'utilisation de produits locaux, la biodiversité, le pastoralisme, les bons comportements face aux chiens de protection de troupeaux,
- Des rencontres à destination des élus sur les enjeux réglementaires en matière d'urbanisme et d'aménagement.

Ils mettent en place de quoi soutenir les professionnels sur les questions de transition écologique :

- Convention avec l'AGEDEN pour accompagner les professionnels sur la thématique énergétique,

- Convention avec la chambre de métiers et de l'artisanat pour accompagner les professionnels sur la thématique environnementale (mais faute de sollicitation, cette action n'a pas été renouvelée après 2 ans de mise en place),
- Accompagnement des agriculteurs souhaitant revoir leurs pratiques pour la préservation des ressources en eau,
- Banc d'essai moteur pour leurs tracteurs pour mieux régler le moteur ou encore une formation à l'écoconduite, les deux dans l'optique de réduire leurs consommations de fioul.

Des partenaires institutionnels organisent des actions en direction du territoire : le PNR auprès des élus et techniciens sur la pollution lumineuse et plus ; les EMALA (*Equipes Mobile Académique de Liaison et d'Animation de l'Education nationale*) auprès des écoliers...

Actions de sensibilisation sur la sobriété : 18

Actions de sensibilisation sur la production d'énergie : 5

Actions de sensibilisation sur la résilience :

- 3 pour les professionnels
- 4 pour les élus
- 65 pour les enfants
- 206 pour le grand public

Les différentes actions de sensibilisation se heurtent souvent au manque de financement, au souci de ne pas être moralisateur et de toucher et mobiliser des publics non avertis et/ou manquant de temps (enseignants, familles, salariés, entreprises...).

Bilan par axe

Ce tableau présente, pour chaque axe et chaque thématique :

- Le montant total investi dans les projets,
- Lorsqu'on le connaît, le montant autofinancé et le montant subventionné.

N° Axe	Thématique	Nb actions	Budget total par thèmes	Autofinancement	Subventions	% couvert	Par axe
1 Sobriété	DECHETS	7	177 000,00	145 000,00	30 000,00	17,14	8 422 640,67
	EAU ET ASSAINISSEMENT	10	2 204 422,00	94 564,40	378 257,60	80,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	14	619 904,00	256 966,00	356 802,00	58,13	
	ENERGIE	41	4 982 092,67	1 850 656,04	829 934,48	30,96	
	MOBILITE	25	389 920,00	170 200,00	111 000,00	39,47	
	SENSIBILISATION ET SOBRIETE	35	49 302,00	4 275,00	3 275,00	43,38	
2 Autonomie locale	AGRICULTURE ET ALIMENTATION	16	241 225,00	0,00	0,00		4 325 622,00
	ECONOMIE LOCALE	4	2 362 920,00	0,00	0,00		
	ENERGIE	30	1 685 382,00	1 850 656,04	829 934,48	30,96	
	SENSIBILISATION ET PRODUCTION LOCALE	11	36 095,00	0,00	0,00		
3 Résilience	AGRICULTURE	2	2 200,00	0,00	0,00		1 242 119,00
	BIODIVERSITE	16	64 145,00	0,00	0,00		
	EAU ET ASSAINISSEMENT	13	182 710,00	94 564,40	378 257,60	80,00	
	ORGANISATION ET OUTILS	6	259 589,00	0,00	0,00		
	RISQUES NATURELS	5	43 650,00	0,00	0,00		
	SENSIBILISATION ET RESILIENCE	45	190 545,00	0,00	0,00		
	ESPACES VERTS	5	499 280,00	0,00	0,00		
4 Transition pour tous	GOUVERNANCE ET CITOYENNETE	6	63 360,00	0,00	0,00		1 994 660,00
	SENSIBILISATION ET FORMATION	0	0,00	0,00	0,00		
	HABITAT ET URBANISME	9	1 931 300,00	0,00	0,00		
	TOTAL	300	15 985 041,67	4 466 881,88	2 917 461,16		
	actions annulées	11					
	TOTAL	311					

Comme l'ont fait observer les élus lors de la conférence des maires, les actions mises en œuvre pour la transition écologique, sont celles pour lesquelles il y a un retour sur investissement : investir dans des actions de sobriété permet de dégager des économies ou de poursuivre la location d'appartement, investir dans la production d'énergie permet d'en tirer des recettes pouvant être réinvesties dans d'autres projets de la collectivité.

Par ailleurs, ces actions sont également les mieux subventionnées (Te38 pour l'éclairage public, ADEME pour le chauffage, Fonds Vert pour l'isolation, Agence de l'eau pour les réseaux d'eau et d'assainissement...), ce qui facilite d'autant leur mise en œuvre. Même si des trous dans la raquette empêchent encore à certains projets « rentables » de sortir (ex : l'investissement dans des panneaux solaires n'est pas subventionné).

Les actions subventionnées concernant essentiellement des dépenses d'investissement et non de fonctionnement, ces dernières étant pourtant indispensables à la valorisation et à l'utilisation des équipements subventionnés (ex : les voitures Citiz seront peu utilisées s'il n'y a pas un accompagnement des usagers).

Cela explique la prépondérance financière des **actions des axes 1 et 2** qui représentent à eux seuls environ 80% des investissements dans la transition écologique.

Certaines thématiques sont tout de même les « parents pauvres » de ces deux axes malgré l'intérêt qu'elles représentent :

- Les mobilités, qui représentent pourtant 43% de nos émissions de gaz à effet de serre sur le territoire (données ORCAE 2024), ne représentent que 8% des actions et 2,4% des

investissements des porteurs de projet. Peut-être parce que les coûts de l'investissement importants reposent sur les collectivités alors que le bénéfice revient aux acteurs privés ;

- Idem pour la gestion des déchets, coûteuse et peu subventionnée, qui suppose une très forte volonté de la part des porteurs de projet ;
- Et il en va de même pour les actions en lien avec les enjeux agricoles et alimentaires : circuits-courts, agriculture bio et diversifiée...

Compte-tenu du peu de subventions sur ces sujets, le soutien en ingénierie de partenaires institutionnels est souvent indispensable.

La moitié des **actions de l'axe 3 « résilience »** concerne des actions de sensibilisation, peu coûteuses financièrement, largement portées par des bénévoles. Les quelques actions coûteuses et bien subventionnées concernent de l'investissement dans la désimperméabilisation et la création de réserve d'eau incendie, bien qu'aucun retour sur investissement n'existe directement.

Les autres actions, souvent intégralement à la charge du porteur de projet, concernent la gestion/la plantation de forêts, la création de points d'eau, la mise en place d'instance collégiale pour mieux préserver et allouer les ressources.

Pour finir, **l'axe 4 concernant des actions permettant une transition juste²⁰**. Ils représentent souvent un fort investissement humain et ou financier de la part des porteurs de projet. Malgré le très fort intérêt du CLTE et des élus de la CCT pour rendre la TE accessible au plus grand nombre, cet axe souffre d'un nombre d'actions très faible.

²⁰ L'ADEME définit la transition juste comme une transition :

- qui accompagne la cessation ou la mutation des activités brunes et le développement des activités vertes...
- tout en tenant compte des vulnérabilités propres aux différentes composantes de nos sociétés et de nos économies.
- et qui soit élaborée le plus démocratiquement possible par l'ensemble des parties prenantes, dont les citoyens, les ONG, les syndicats, les entreprises et les collectivités, aux différentes échelles territoriales.

Evaluation de la stratégie

Rôle du CLTE

Le CLTE est resté dynamique durant les trois ans, de nombreux membres restants mobilisés dans les groupes de travail et lors des plénières.

Toutefois, l'instance a essuyé quelques difficultés :

- Au moment de sa constitution, lorsque certaines associations très investies dans la transition écologique sur le territoire n'ont pas été tirées au sort et n'ont pas pu y siéger officiellement (une simple participation dans les groupes de travail ou depuis décembre 2025, à la plénière mais sans vote étant admise)
- Au fil du temps, lorsque des membres ont quitté l'instance pour diverses raisons :
 - o Manque de temps et d'énergie (notamment pour les parents travaillant),
 - o Baisse de motivation lorsque le travail est perçu comme abstrait (ex : travail sur les indicateurs),
 - o Difficultés à s'aligner sur les objectifs entre des membres très engagés désireux d'agir en rupture avec le modèle actuel et des membres moins qualifiés tout en ayant le souhait d'agir,
 - o Manque de clarté sur l'indépendance du CLTE vis-à-vis de la CCT.
 - o Difficultés à prendre des décisions et à s'y tenir malgré la qualité des débats

Afin de tirer un bilan et de rendre positif les départs et les désaffections, une réflexion a été menée fin 2025, à travers l'écriture de statuts et d'un règlement, qui :

- Intègre davantage les associations du territoire,
- Clarifie les relations de dépendance et d'indépendance avec la Communauté de communes,
- Assoie dans la durée et au-delà des mandats électoraux, l'instance CLTE,
- Affirme un certain positionnement et notamment le fait d'embarquer tout le monde et donc d'accepter que chaque acteur du territoire chemine à son propre rythme.

Aussi, afin de rendre plus vivantes les réunions des groupes de travail, il a été décidé de proposer au coup par coup des visites de site : par exemple la pico-centrale hydraulique de Saint-Andéol et les installations de chauffage de Cyril Barbançon à Lalley.



Figure 11 Visite de la pico-centrale hydraulique de St Andéol (crédit Franck Maurice-Laforge)

Parmi les suggestions faites lors des entretiens, il ressort certaines idées, que l'on peut synthétiser ainsi :

Faciliter la participation au CLTE

Tirer leçon des départs en contactant les personnes démissionnaires

Faciliter l'implication des personnes du CLTE moins disponibles ou moins à l'aise pour s'exprimer ou moins militantes

Ne pas mettre à l'écart ceux qui souhaitent s'impliquer (notamment les associations)

Rendre le travail du CLTE plus ressourçant et moins administratif

Outiller / informer les membres du CLTE pour faciliter leurs rôles de relais

Mettre en place des ambassadeurs par village

Outiller les membres du CLTE pour en faire des relais de sensibilisation

Informier davantage le CLTE du travail du service transitions

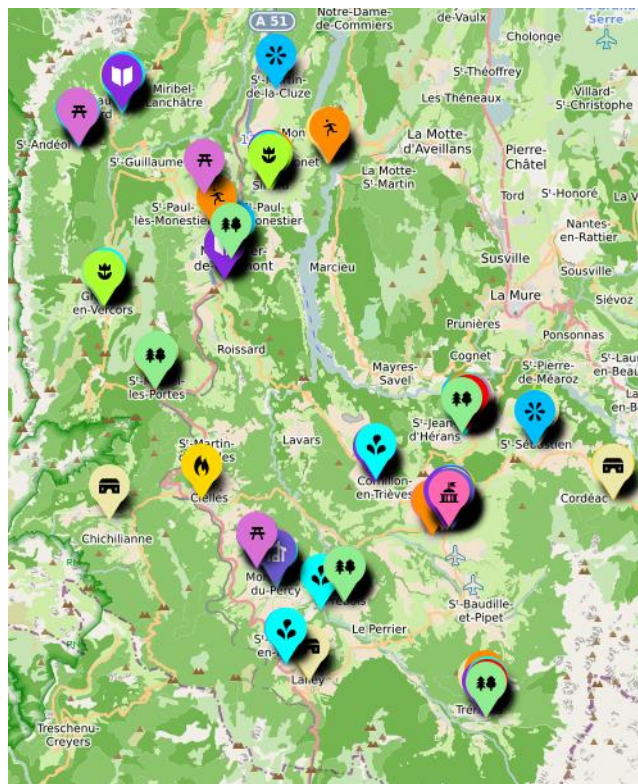
Conforter le rôle d'animation de territoire du CLTE (plus que celui d'évaluateur)

Communication sur la stratégie

Une carte umap répertoriant les actions de la Stratégie a été élaborée avec le concours du Comité local de la transition écologique. Visible sur le site de la Communauté de communes, elle permet de visualiser la dynamique en cours et a reçu un accueil positif. Les porteurs de projets peuvent ainsi être mis en relation, avoir un retour d'expérience, des conseils, gagner du temps.

Sa mise en ligne a donné envie à trois communes de rejoindre le plan d'action.

Pour y ajouter une action, tout porteur de projet peut contacter le service Transitions.



Le CLTE a rempli son contrat en matière de communication en présentant chaque trimestre des articles dans le JT. Néanmoins, ses articles sont jugés trop pédagogique et pas assez nourris d'échanges et de visites de terrain.

Les membres du CLTE (bénévoles rappelons-le), n'ont pas pris le temps de mettre en place d'autres actions grand public pour valoriser la Stratégie de transition, bien qu'ils aient étudié l'idée de mettre en place des ambassadeurs dans chaque commune avec un kit de communication.

Limites de la stratégie

Le risque d'une Stratégie « d'affichage »

Plusieurs acteurs considèrent ou craignent que la Stratégie de transition écologique ne soit avant tout qu'un affichage politique.

Ils estiment que la Communauté de communes pourrait aller plus loin dans la transition écologique, que ce soit en interne, sur le territoire ou au niveau interterritorial (en partenariat avec d'autres instances tels que le PNR, le Scot...) au-delà des 4 postes du service transitions, qui sont déjà très appréciés.

Un plan d'action plutôt qu'une Stratégie

Le plan d'action est perçu par certains comme peu novateur car il pourrait ne demeurer qu'un simple recensement d'actions inscrites par effet d'aubaine.

Son caractère non exhaustif empêche une connaissance approfondie de ce qu'il se passe sur le territoire.

Le terme de « stratégie » qui renvoie à des objectifs et des moyens mis en adéquation ne colle pas tout à fait à la démarche entreprise. Notamment car la participation volontaire des acteurs nous empêche de fixer des objectifs aux territoires sauf à faire un travail colossal de coordination, ce qui n'est pas l'objectif initial.

Une distance vis-à-vis de l'emploi des termes « écologie »

On observe une certaine lassitude vis-à-vis du terme « écologie » qui peut être vécu comme stigmatisant ou clivant. Un élu s'agace de « l'écart croissant entre ceux qui considèrent l'écologie comme une religion avec ses totems et ses tabous et ceux qui ont intégré l'écologie comme un réflexe quotidien et nécessaire sans éprouver le besoin de culpabiliser les autres ».

Un contexte peu favorable

La Stratégie souffre d'un manque d'implication croissant de la population en partie lié au contexte anxiogène (même si d'une année sur

l'autre celui-ci évolue), en particulier les jeunes, et au *back clash* médiatique sur l'écologie.

Seuls les convaincus continuent de se mobiliser. Le territoire souffre d'un déficit de débat public et d'échanges collectifs sur le sujet ?.

Les aides, quelques soient les échelons, sont parfois difficiles à solliciter, fluctuantes et les porteurs de projet manquent de visibilité ce qui les décourage. Cela fait parfois avorter des projets importants (ex : une commune a perdu 12 000€ d'aide de la Région suite à la suppression de l'aide aux chaudières à granulés et donc 40% de subvention).

L'absence d'entreprises

Plusieurs membres du CLTE regrettent que si peu d'entreprises participent. D'autres soulignent qu'elles ont parfois d'autres priorités, telles que celle de survivre, tout simplement.

Une entreprise interrogée ne voit pas de plus-value à sa participation dès lors qu'elle ne peut mettre en avant les prestations qu'elle offre en lien avec la transition. Elles redoutent le côté « usine à gaz » du plan d'action.

Elle se sent par ailleurs isolée au milieu des actions de toutes les communes.

D'autres estiment que c'est bien d'ouvrir le plan d'action aux acteurs privés mais que leur faible participation n'est pas alertante, les actions menées par les communes et la CCT avec les moyens de l'action publique ayant déjà une belle force d'entraînement sur un territoire comme le nôtre.

Une désaffection pour la planification

Certains acteurs n'adhèrent pas à l'idée qu'une planification territoriale soit pertinente. Le temps consacré à l'analyse, sur un petit territoire, gagnerait à être mis au profit de l'animation de territoire compte-tenu du peu de moyens dont il dispose.

Suggestions de recommandations

Au fil des entretiens réalisés durant l'évaluation de la Stratégie, plusieurs idées de recommandations sont ressorties dont voici un exposé qui s'est voulu exhaustif et non priorisé. Il n'engage pas l'ensemble du CLTE et la CC du Trièves.

Mieux connaître le territoire

Pousser davantage l'analyse du plan d'action

Il ressort des entretiens d'évaluation un souhait de faire l'analyse du plan d'action afin d'en tirer des conclusions en termes :

- D'avancement des actions selon leur type,
- De gains écologiques mis en perspective par rapport aux enjeux globaux,
- De difficultés rencontrées, d'aides mobilisées et de soutiens nécessaires.

Cela suppose de poursuivre le plan d'action et le travail engagé sur les indicateurs.

Cette analyse devrait permettre d'identifier où sont les faiblesses du territoire en matière d'investissement dans la transition écologique et d'indiquer où il faut mettre des moyens, que ce soit au niveau communal ou intercommunal.

Elle devrait également servir :

- À aller chercher des fonds institutionnels,
- De base de discussion au sein du CLTE, entre élus et sur le territoire.

Etoffer ou élargir le plan d'action

Tout le monde ne s'accorde pas sur la nécessité de consacrer du temps à l'élaboration d'un plan d'action plus complet et à jour. Parmi ceux qui souhaitent l'étoffer, il ressort une volonté :

- D'« aller vers » les entreprises, éventuellement via le poste de chargé des relations avec les entreprises, pour recueillir leurs actions et leurs besoins sans multiplier les interlocuteurs,
- D'aller au-delà des actions de ces trois dernières années en ayant un tableau de tout ce que les structures du territoire ont mis en place en matière de transition écologique.

A noter que certains acteurs estiment toutefois qu'il ne faut pas perdre trop de temps sur le tableau du plan d'action au risque que cela devienne une usine à gaz.

Améliorer le diagnostic du territoire en matière de transition écologique

Peu ont exprimé l'idée d'améliorer le diagnostic du territoire. Toutefois, si ce travail est entrepris, trois idées sont ressorties :

- Mieux connaître les vulnérabilités et le potentiel du Trièves
 - En tirant bénéfice du diagnostic que réalise la chargée de mission PICS (Plan intercommunal de sauvegarde),
 - En proposant une image du Trièves en 2050,
 - En identifiant les forces et les faiblesses du territoire en matière d'autonomie.
- Dresser un portrait des entreprises et de l'emploi sur le territoire.

Animer une dynamique sur le territoire

Mieux communiquer sur la Stratégie de transition écologique

De nombreux porteurs de projets ne savent pas ce qu'est devenu le plan d'action sur lequel ils se sont inscrits. La plupart de ceux qui connaissent ce plan d'action aimerait que ses résultats soient davantage communiqués sur le territoire. A cette fin, l'outil numérique pourrait être davantage utilisé. Par exemple, la carte umap pourrait offrir plus de descriptions et renvoyer vers des liens.

Plus largement, les entretiens font ressortir une volonté d'améliorer la communication sur la transition écologique s'adressant à :

- Un public pour qui le terme d'écologie est repoussoir car trop abstrait, moralisateur voire culpabilisateur : avoir une communication moins institutionnelle ; en parlant d'écologie à travers des exemples percutants, innovants, plus « terre à terre », valorisant des actions du quotidien, touchant au voisinage, avec des solutions pratico-pratiques, et sans mettre de l'avant le terme d'écologie,
- Un public pour qui les discours sur la « transition écologique » ne prennent pas suffisamment la mesure des enjeux : poursuivre la communication sur une « transition *soft* » mais explorer également des approches plus en rupture avec le modèle actuel tout en veillant au risque de revirement brutal.

Il est suggéré d'avoir une communication plus calibrée à destination :

- Des élus et des communes, notamment à l'occasion du renouvellement des conseils en 2026 (sensibilisation aux enjeux et au cadre réglementaire, conseils, etc.) ;
- Des entreprises et des travailleurs, toujours via le poste de chargé des relations avec les entreprises.

Créer des événements sur l'écologie

Il ressort des entretiens un engouement pour la mise en place ou la participation de la CCT et du CLTE à des événements pouvant prendre diverses formes :

- Événements mutualisés thématiques (ex de suggestions : école, culture, forêt, logements, végétalisation, parkings vélo, biodiversité, eau/sécheresse, chauffage, tourisme, sobriété, etc.) : forums, table ronde, rencontres, partage d'expérience, etc.
- Événement général sur la Stratégie de transition : témoignages de porteurs de projets, retours d'expériences, présentation des résultats du plan d'action, etc.
- Débats publics dans chaque village.

En effet, il ressort que ce type de rencontre permet à beaucoup d'acteurs d'avoir le déclic pour passer à l'action.

Afin de favoriser la participation d'un large spectre de personnes aux événements « grands publics », il est suggéré :

- De travailler avec Mixages et Granjou,
- D'« aller vers » et donner davantage la parole à des personnes « invisibilisées »,
- D'impliquer des personnes âgées en jouant sur le lien de transmission,
- De jouer sur l'effet de voisinage pour faire venir de nouvelles personnes.

Une élue aimerait que la tribu du futur puisse bénéficier à un maximum de jeunes du territoire.

La visite de lieux où des actions de TE ont été mises en œuvre est également demandé par les membres du CLTE. Reste à savoir, compte-tenu du nombre plus restreint de participation possible, si ces visites doivent se restreindre au CLTE ou être davantage ouvertes.

Les 2 000€ annuels de budget du CLTE pourraient davantage servir à communiquer et à animer la dynamique de la Stratégie.

Soutenir les porteurs de projets

La nécessité de soutenir les porteurs de projets a été peu évoqués lors des entretiens. Néanmoins, il est suggéré :

- De poursuivre le conseil aux élus sans culpabilisation et en dénouant les peurs : aide à la décision, prise en compte de la TE dans le montage du budget ;
- De réaliser des plans d'urgence (type PCS) avec les élus communaux ;
- De soutenir les entreprises en ayant une bonne vision des opportunités du territoire afin de les aiguiller.

Lors de la conférence des maires, les élus ont exprimé leurs souhaits d'obtenir davantage de soutien en ingénierie de projet, en connaissant des dispositifs de financement et des normes à respecter. Encore peu sollicité sur ces sujets, le poste d'ingénierie en projet de transition doit être maintenu.

Ils ont également souligné les limites d'une politique qui n'aurait pour boussole que l'écologie car il faut parfois jongler entre enjeux de sécurité et écologie (ex : arbitrage sur la coupe d'un arbre remarquable) et dans les contraintes budgétaires qui sont celles des communes (ex : choix d'une isolation avec des matériaux non biosourcés faute de moyens). Les maires présents s'accordaient sur l'idée que l'écologie doit être prise en compte dans le quotidien mais sans position dogmatique ni stigmatisation.

Renforcer le pouvoir de l'action publique ou collective

Quelques membres du CLTE aimeraient voir l'élaboration d'une stratégie globale de territoire avec une feuille de route transition écologique pour la CCT indépendamment du plan d'action. D'aucun suggère que cette feuille de route se rapproche des plans intercommunaux de sauvegarde mais sur la thématique plus large de la transition écologique, pris comme une urgence. Le COT (contrat d'objectif territorial transition), dans lequel s'est engagé la CCT, est supposé répondre, au moins en partie, à cette demande.

D'aucun estime néanmoins qu'il serait utopiste de croire que l'on peut se fixer un cap et des priorités dans la durée en faisant fi des opportunités des appels à projet d'autres financeurs. D'autre part les préoccupations changent très vite d'une année à l'autre (ex : sécheresse, prix de l'électricité, etc.). Le plan d'action et la Stratégie ne doivent pas être trop figés.

Pérenniser les postes du service transitions et former les élus et agents aux enjeux de la TE par exemple lors d'une journée spéciale « transition », est considéré comme important.

Il est également proposé que des événements thématiques s'organisent avec des échanges entre acteurs du territoire (ex : la forêt) à l'occasion desquels la stratégie de la Communauté de communes en la matière puisse être requestionnée.

Le souhait de faire infuser les préoccupations pour la transition écologique au sein de tous les services de la Communauté de communes et plus particulièrement au moment de l'élaboration du budget prévisionnel est également ressorti plusieurs fois des entretiens et du séminaire élus/direction.

Parmi les priorités identifiées pour la CCT, lors du séminaire élus/direction, figurent, dans l'ordre : la réhabilitation énergétique des bâtiments, le budget vert, les bonnes pratiques, l'autoproduction d'électricité, le renouvellement de la flotte de véhicule, le développement du télétravail, la formation des agents, une politique d'achat durable, l'exemplarité, les services de mutualisation avec les communes, l'achat de matériel d'occasion, une réflexion collective et une charte sur l'intelligence artificielle.

Durant les entretiens, il a également été évoqué le fait que la CCT travaille davantage sur des stratégies supra-territoriales (Scot, PNR...).

Des entretiens et du séminaire élus/services, est ressorti l'idée de travailler sur la mise en œuvre de bonnes pratiques eu sein des services de la CCT.

Afin de préserver des ressources telles que l'eau, à travers des « communs »²¹, et de soutenir des projets territoriaux en liens avec la TE, il est suggéré de créer des outils incitatifs voire réglementaire (dans la mesure du possible) tels qu'un fonds de concours thématique, des critères sociaux écologiques dans les appels d'offre, des projets structurants en matière de mobilité, un soutien aux artisans/entreprises qui hésite à renouveler leur certification RGE, etc.

²¹ La notion de *commun* se réfère à des ressources gérées collectivement et durablement selon une gouvernance spécifique définie par la communauté concernée.

Bilan général des recommandations sur le Stratégie

Lors de la plénière du CLTE du 4 mars 2026, l'ensemble des idées énoncées lors des entretiens a été discuté collectivement. Il en ressort certaines tendances qui nous permettent de tirer des recommandations générales pour la suite de la Stratégie.

Concernant le rôle du CLTE, il ressort clairement le souhait d'un travail plus ressourçant et davantage porté sur la dynamique du territoire. **Il convient à la fois de mettre en valeur et de tirer bénéfice de tout ce qui se fait sur le Trièves en matière de transition et des compétences d'expertise sur le territoire.**

Dans cette même logique, concernant la Stratégie de transition, **il ressort un souhait très nettement affirmé de mettre en place des animations en privilégiant celles qui favorisent la rencontre, l'échange et les visites de terrain.** Les démarches descendantes (communication, formation) peuvent être source de clivage et d'anxiété. Elles sont nécessaires pour sensibiliser et accompagner des porteurs de projets mais doivent être complétées par d'autres approches pour donner envie d'agir.

Parmi la diversité des profils d'habitants du Trièves, **les membres du CLTE aimeraient globalement toucher davantage les personnes isolées ou qui portent un regard distancié sur l'écologie.** Ce travail peut s'appuyer sur l'expertise des associations existantes mais également via des canaux moins marqués en termes d'engagement.

Enfin, le plan d'action qui nous renseigne sur la dynamique en cours dans le Trièves est jugé satisfaisant aux membres du CLTE. Néanmoins, il conviendra de le poursuivre et de l'enrichir des actions des entreprises par une démarche d'« aller vers ». **Une réflexion pourrait s'engager afin que les entreprises tirent profit de la dynamique de la Stratégie.** Il est également souhaité que soient davantage documentées les bonnes pratiques et les choses mises en place avant 2023 sur le territoire afin d'avoir une base de ressources plus riche pour les porteurs de projet.

ANNEXES

Aperçu du plan d'action pluriannuel détaillé

Codage	DATE D'ENTREE DANS LE PLAN D'ACTION (=validation CLTE)	NOM de la Structure porteuse (commune/association/groupe/entreprise/autre acteur public)	No Axes	Thématique / objectif spécifique	Eligibilité	Intitulé de l'action (QUOI ?)	Descriptif rapide de l'action portée (Pour qui ? Pourquoi ? Comment ? Où ?)	AVANCEMENT 2025 (statut)
Asso-MaisonA-2	13/06/2024	Association La Maison Ateliers	2	AGRICULTURE ET ALIMENTATION	oui	Créer un verger et un rucher expérimental et pédagogique	Le rucher avec volet pédagogique. Le verger avec école de greffe encore.	Engagé
Com-Prebois-6	05/12/2023	Commune de Prébois	2	AGRICULTURE ET ALIMENTATION	oui	Créer un marché de produits locaux	développé et a lieu les lundis soir de mars à décembre. Budget pour : installation de panneaux, éclairage extérieur, installation de prises extérieures...	Achevé

Date de la dernière rencontre/mise à jour	COMMENTAIRES AVANCEMENT/RESSOURCES (Difficultés rencontrées, suites à prévoir, modification du projet, améliorations proposées, Ressources nécessaires, etc)	ACCOMPAGNEMENT CCT SOUHAITE (Qu'est-ce qui faciliterait la mise en œuvre de cette action ?)	ACCOMPAGNEMENT CCT REALISE	REPERER LES ACTIONS A MUTUALISER/METTRE EN RELATION/ACTIONS EXEMPLAIRE/PARTAGE D'INFORMATION	DATE D'ECHÉANCE PREVUE	DATE D'ECHÉANCE MODIFIEE (statut projet = engagé)	DATE D'ECHÉANCE REELLE (statut projet = achevé)
29/08/2025	Le rucher a été mis en place mais pas encore le volet pédagogique. Le verger aussi mais pas l'école de greffe encore. Tout ceci est suivi par Pascale. Et le partenariat avec Sylvie et Fruit ne s'est pas poursuivi.				2024		
07/05/2025					2023		2023

BUDGET TOTAL (HT ou TTC)	AUTOFINANCEMENT	SUBVENTIONS	Sources de financement Prévu (ex: DETR, Région, Ademe...)	Sources de financement Réelles (ex: DETR, Région, Ademe...)	Partenaires techniques	Nom de la personne référente	Coordonnées de la personne référente (tel et mail)
10 000,00 €			Ag2r - RTE		B2B - Sylvie et fruit et Marie Leroyer	Pascale Borel-Trésallet	
1 000,00 €	1 000,00 €		Commune			Naomi Chambers	

Code Indicateur principal	Description Indicateur	Unité	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Code Indicateur secondaire	Description Indicateur	Unité	Année 2023	Année 2024	Année 2025
AA-1	Nombre d'études ou d'actions de soutien permettant le développement de productions locales dans le projet	sans unité									
AA-1	Nombre d'études ou d'actions de soutien permettant le développement de productions locales dans le projet	sans unité	1			RAS	#N/A	#N/A			

STATUTS DU COMITE LOCAL DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE (CLTE)

Version 1 du 3 juin 2025

Préambule

Le Trièves est un territoire historiquement animé par de nombreuses initiatives en lien avec la transition écologique. En 2023, le Comité Local de la Transition Ecologique (CLTE) du Trièves a été créé par la Communauté de communes du Trièves comme instance indépendante chargée **d'impulser et d'accompagner la Stratégie de Transition écologique du Trièves**. Les principes qui guident l'action du CLTE sont les suivants.

Avoir une ambition territoriale

L'objectif du CLTE est d'établir une vision partagée et à long-terme de la transition ayant une **envergure d'action territoriale et de pensée globale**. A préciser que le CLTE ne dispose d'aucun pouvoir sur les acteurs de la stratégie, ces derniers restant maîtres de leurs décisions.

Embarquer tout le monde

Sa volonté est de **refuser la stigmatisation, le jugement, la culpabilisation** et la course « au plus écolo » afin de rassembler autour de la transition écologique l'ensemble des acteurs du territoire (communes, associations, entreprises, habitants). Pour se faire, le CLTE prend en compte la diversité des points de vue sur l'écologie et entend réduire les inégalités que la transition pourrait engendrer en misant sur **l'entraide, la solidarité, la mutualisation des forces, des ressources et des compétences**. Chaque acteur est encouragé à cheminer à son propre rythme et collectivement.

Prendre en compte tous les aspects de la transition

La transition écologique est appréhendée sous tous ses aspects : techniques et sociaux. Loin d'une vision techno-solutionniste, le CLTE souhaite **prendre en compte les aspects humains et sociétaux de la transition** (sensibilité, adhésion, pratiques, effet rebond¹, etc.).

Miser sur les effets de leviers

Enfin, le CLTE souhaite concentrer ses efforts sur les « boucles vertueuses », **actions les plus structurantes** et de long-terme qui permettent de créer des marges de manœuvre futures pour amplifier la transition : **éducation, investissement** (réhabilitation énergétique, énergies renouvelables...), sensibilisation, formation, etc. Le tout dans un esprit de mutualisation.

1- Missions du CLTE

Les 2 missions principales du CLTE sont :

- 1- **Consolider, suivre et évaluer le plan d'action et la Stratégie de transition écologique du Trièves.**
Cela consiste en :
 - a- un suivi de la mise en œuvre des actions et en la proposition d'ajustements annuels si nécessaire.
 - b- une évaluation régulière de la Stratégie.

¹ L'effet rebond décrit le phénomène d'augmentation de consommation liée à la réduction des limites à l'utilisation d'une technologie (ex : la progression de l'efficacité lumineuse s'est traduite, dans les années 1830, par une hausse de l'éclairage).

- 2- Bâtir une culture et des ambitions communes de la transition écologique et les communiquer à l'ensemble du territoire

2- Fonctionnement du CLTE

2.1 Gouvernance

Le CLTE est présidé par le Vice-Président de la CCT en charge de la Stratégie de transition écologique.

Des groupes de travail peuvent être mis en place sur des missions spécifiques.

2.2 Composition

Le CLTE est composé de 40 sièges, répartis en 4 collèges de 10 sièges plus un « collège » portant la voix des jeunes, en cours de création :

1. **Collège « Elus »**
 - a. Sous collège « CCT » : conseillers communautaires (dont le président du CLTE)
 - b. Sous collège « élus municipaux »
2. **Collège « Associations »**
3. **Collège « Autres acteurs du territoire »**
 - a. Sous collège « partenaires institutionnels »
 - b. Sous collège « entreprises »
4. **Collège « Habitants »**

Il a été souhaité qu'un collège spécifique soit pour les jeunes, dont les modalités de fonctionnement et de recrutement restent à préciser.

Le CLTE veillera à une bonne représentation de chaque collège.

2.3 Pouvoirs

Le CLTE peut revoir les présents statuts, redéfinir sa raison d'être (préambule), redéfinir sa gouvernance et sa composition, les modalités d'intégration/radiation et les pouvoirs de ses membres. Il prospecte, intègre, radie, démet lui-même ses membres le cas échéant.

Il peut également revoir le règlement, la Stratégie de transition et son plan d'action.

Le Président du CLTE est garant du respect du préambule ci-dessus et veille à l'application des présents statuts. Il convoque les réunions plénières et établit l'ordre du jour en prenant en compte les propositions des autres membres du CLTE. Il est responsable des moyens financiers et humains alloués au CLTE et, à ce titre, met en œuvre les décisions prises par le CLTE.

3- Modalités de désignation, mandat et renouvellement des membres du CLTE

3.1 Première désignation

Lors de la création du CLTE, la Communauté de communes du Trièves a organisé un appel à candidature pour les membres des collèges. Une plénière a été organisée le 25 mai 2023 et a désigné les membres retenus pour chaque collège du CLTE (si besoin par tirage au sort).

Les membres du collège « élus » représentants de la CCT ont été désignés en Conseil communautaire.

Les modalités de désignation des membres sont appelées à évoluer, notamment par rapport à la diffusion et communication de l'appel à candidature, et au tirage au sort, l'objectif étant de garantir un fonctionnement pérenne et dynamique.

3.2 Mandat et intégration

La durée du mandat des membres du CLTE est de 3 ans. A l'issu des trois ans, un appel à candidature est lancé auquel tout habitant, association, entreprise ou élu du Trièves peut candidater. En cas de candidatures à départager, un tirage au sort est réalisé. Les nouvelles règles sont les suivantes :

- Les associations, entreprises, institutions et communes ne peuvent être représentées au sein du CLTE que par un seul de leur membre par réunion. En revanche, chacune d'elle désigne un représentant et un suppléant (en cas d'absence ou de démission/radiation du candidat).
- L'ensemble des membres du CLTE, y compris le Président du CLTE, est renouvelé au début des mandats des élus communaux et à leur mi-mandat (au bout de 3 ans).
- Les réunions des groupes de travail sont ouvertes, sur invitation, à des personnes extérieures au CLTE (conseillers, habitants, etc.). Par ailleurs, les candidats non retenus sont invités à participer aux groupes de travail et aux réunions plénières du CLTE, sans droit de vote.

3.3 Radiation, démission et remplacement des membres

En cas de non-respect des statuts, du règlement ou des membres du CLTE, un membre du CLTE peut être radié.

Une démission « de fait » est prononcée en cas d'absence d'un membre aux réunions durant 1 année ou 3 réunions consécutives, ainsi qu'en cas de perte de mandat représentatif d'une structure (association, entreprise, partenaires, communes) de la part d'un membre. Dans ce dernier cas, la structure en informe le CLTE et nomme un nouveau représentant.

Les radiations et démissions « de fait » sont discutées et validées en CLTE après consultation de la personne concernée par la radiation ou la démission « de fait ».

La Communauté de communes du Trièves, en charge de l'animation du CLTE, établit une liste complémentaire des membres du CLTE contenant les non retenus par tirage au sort le cas échéant et activée en cas de démission.

Les services de la Communauté de communes du Trièves veillent régulièrement à l'application de ces règles.

4- Organisation

4.1 Rythme des réunions

Le CLTE se réunit en plénière si possible 3 fois par an. Chaque plénière permet aux groupes de travail de rendre compte de leur travail, de créer de la cohésion entre les membres et de suivre la Stratégie (intégration de nouvelles actions, bilan, évaluation). Elles ont lieu, par exemple :

- 1- fin janvier/début février
- 2- fin mai/juin
- 3- début décembre

4.2 Modalités de prise de décision

Le consensus est recherché dans la mesure du possible. Lorsqu'il ne peut être obtenu, les décisions sont prises à la majorité des membres présents. Chaque membre du CLTE dispose d'une voix.

Durant les plénières du CLTE, chaque collège doit représenter moins de la moitié des voix sans quoi aucune décision ne peut être prise.

Le Président dispose d'une voix dans les prises de décision, comme tout autre membre du CLTE.

4.3 Validation et évolution des statuts du CLTE

Les évolutions des statuts sont proposées et validées dans l'une des réunions régulières du CLTE.

4.4 Les moyens du CLTE

Le service Transitions de la Communauté de communes du Trièves (CCT) assure :

- L'organisation, l'appui et l'évaluation du plan d'action
- Le secrétariat des réunions du CLTE
- L'organisation des réunions des groupes de travail du CLTE
- Un appui technique au montage des projets de transition écologique des porteurs de projets publics et privés de la Stratégie (financier, administratif, juridique et technique dans le domaine de l'énergie)
- La mutualisation des actions (événements, communication, etc.)
- Un budget et un accompagnement pour la communication mobilisée par la CCT

Avant de diffuser des informations ou documents de travail auxquels les membres du CLTE ont accès de par leur fonction, il convient d'avoir l'accord de la ou des personnes sources et des porteurs de projet quand cela concerne une action de la Stratégie.

Règlement intérieur

1- Mise en œuvre opérationnelle des missions du CLTE

1.1 Les groupes de travail du CLTE

Le CLTE fonctionne en groupe de travail. Il y a à ce jour 2 groupes de travail :

- 1- un groupe de travail « Suivi et Evaluation »
- 2- un groupe de travail « Communiquer et bâtir une culture commune »

D'autres groupes peuvent se créer en fonction des besoins puis sont présentés et validés a posteriori à la réunion plénière suivante.

Les modalités de fonctionnement des groupes de travail sont précisées ci-dessous.

1.2 Mode de fonctionnement du groupe « Suivi et Evaluation »

1.2.1 Objectifs

Les objectifs du groupe de travail 1 « Suivi et Evaluation » sont de :

- consolider la version actuelle de la Stratégie, notamment en intégrant des objectifs, des indicateurs et les retours des ateliers multi-acteurs de 2023
- suivre et évaluer la Stratégie en définissant une méthodologie de suivi et une méthodologie d'évaluation

Les membres du CLTE définiront une méthodologie de suivi et évaluation sur la base d'outils proposés par les agents de la CCT, que les membres du CLTE pourront faire évoluer et valider.

1.2.2 Règles de fonctionnement du groupe

Le compte-rendu est préparé par un agent de la CCT. Dans la semaine qui suit la réunion, les membres du groupe font leurs remarques éventuelles, le révisent et le valident. Le CR n'est transmis qu'aux membres du groupe. Un CR sera transmis à tous les membres du CLTE lorsque les décisions auront abouti.

La date de la prochaine réunion est fixée avant la fin de la réunion en cours. L'ordre du jour est transmis par l'agent de la CCT avant chaque réunion.

1.3 Mode de fonctionnement du groupe « Communiquer et bâtir une culture commune »

1.3.1 Objectifs

Les objectifs de travail du groupe de travail 2 « Communiquer et bâtir une culture commune » sont :

- sensibiliser, mobiliser et mettre en forme les réflexions et actions du CLTE,
- proposer un récit commun, cohérent et compréhensible pour le plus grand nombre des Triévois en partant d'exemples du terrain, en valorisant des bonnes pratiques en cours et des décisions édifiantes (habitants, élus, associations, entreprises...) et en prenant en compte le temps nécessaire au développement de la Stratégie
- formaliser des règles de communication pour l'ensemble des groupes de travail et être garant du passage d'information au sein du CLTE de manière à créer une culture commune et à faciliter le travail des membres du CLTE

1.3.2 Règles de fonctionnement du groupe

Le compte-rendu est préparé, si possible, par un référent du groupe et envoyé à tous les membres par un agent de la CCT pour commentaires et validation finale dans la semaine qui suit la réunion.

Le groupe souhaite travailler d'une autre manière que par des réunions uniquement présentielles, avec la possibilité d'avancer par validation par email de documents ou en organisant des visios.

2- Critères d'intégration des actions, intentions et bonnes pratiques dans la Stratégie de transition écologique du Trièves

2-1 Les actions

L'objectif du plan d'action est de montrer ce qui se fait sur le territoire sans se limiter à un simple affichage. Il est donc préférable d'avoir une somme d'actions réalistes et réalisées, plutôt qu'une accumulation d'actions au faible taux de réalisation.

Ainsi, les critères retenus pour qu'une action soit intégrée au plan d'action sont :

- Une action mature est une action qui a un budget (si nécessaire), un échéancier de réalisation et un descriptif de l'action. Seules les actions matures sont intégrées au plan d'action.
- Les actions retenues dans le plan d'action sont inscrites au nom du maître d'ouvrage (celui qui commande, assure directement les dépenses nécessaires et le fait réaliser par un ou plusieurs prestataires).
- Les actions N+1, N+2, N+3... sans budget sont indiquées dans le plan d'action si elles ont un descriptif précis.
- Les actions qui sont une reconduction d'action ne sont pas dans le plan d'action actuel sauf s'il y a une montée en puissance de l'action avec plus de moyens financiers par exemple.
- Les actions des entreprises inscrites à la Stratégie concernent des actions qui modifient significativement leur fonctionnement interne. Les prestations et produits des entreprises n'entrent pas dans le plan d'action.
- Les actions menées par des particuliers n'intègrent pas le plan d'action de la Stratégie mais peuvent être mises en valeur à travers la communication du CLTE.

2-2 Les intentions

Les actions qui sont plus des intentions de projet (sans descriptif, sans budget en année N...) sont dans le tableau des intentions et passent dans le plan d'action lorsqu'elles se concrétisent.

Les actions de l'année en cours qui n'ont pas de budget (et en ont besoin pour voir le jour) ne sont pas retenues pour le plan d'action et le réintègrent lorsqu'un budget est précisé. Ces actions sont inscrites dans le tableau des intentions.

2-3 Les bonnes pratiques

Les actions qui relèvent de pratiques vertueuses peuvent être mises en valeur d'une autre manière (à travers la communication du CLTE par exemple) mais ne font partie ni du plan d'action ni des intentions. Elles sont qualifiées de « bonnes pratiques ».

Indicateurs de suivi

AXE 3 : MEILLEUR RESILIENCE DU TRIEVES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

ORIENTATIONS	NOM DE L'INDICATEUR
3.1 : Se prémunir face aux risques naturels	
RISQUES NATURELS	Nombre d'actions destinées à améliorer la gestion du risque incendie dans la Stratégie
	Nombre d'actions destinées à améliorer la gestion des risques naturels autres qu'incendie dans la Stratégie
3.2 : Expérimenter de nouvelles pratiques de gestion de l'eau et de l'assainissement	
EAU ET ASSAINISSEMENT	Nombre d'actions de changement de pratique pour faire face à des périodes de tension sur l'eau potable dans la Stratégie
	Nombre d'actions d'assainissement dans la Stratégie pour plus de résilience du territoire
3.3 : Préserver les milieux naturels et leurs usages raisonnés	
BIODIVERSITE (dont FORET)	Nombre d'actions permettant une meilleure connaissance de la biodiversité du territoire dans la Stratégie (ex : ABC, inventaires)
	Nombre d'actions proposées pour protéger la biodiversité dans la Stratégie
	Nombre d'actions engagées pour favoriser la résilience de la forêt dans la Stratégie
	Nombre d'arbres plantés avec des essences adaptés au changement climatique dans les projets de la Stratégie
3.4 : Adopter des pratiques de gestion d'espaces publics plus résilientes	
ESPACES PUBLICS	Nombre d'actions destinées à désimperméabiliser ou végétaliser des espaces dans la Stratégie
	Nombre de m² désimperméabilisés/végétalisés
3.5 : Sensibiliser et former pour améliorer la résilience du territoire face au changement climatique	
SENSIBILISATION ET RESILIENCE	Thématique avec un indicateur sur la sensibilisation, la formation gérer de manière globale
	Nombre d'actions de sensibilisation ou de formation à destination d'élus sur la résilience du territoire dans la Stratégie
	Nombre d'actions de sensibilisation ou de formation à destination des enfants sur la résilience du territoire dans la Stratégie
	Nombre d'actions de sensibilisation ou de formation à destination du grand public sur la résilience du territoire dans la Stratégie
	Nombre d'actions de sensibilisation ou de formation à destination des agriculteurs sur la résilience du territoire dans la Stratégie
	Nombre d'élus sensibilisés/formés sur la résilience du territoire par des actions de la Stratégie
	Nombre d'enfants sensibilisés/formés sur la résilience du territoire par des actions de la Stratégie
	Nombre d'habitants (tout public confondu) sensibilisés/formés sur la résilience du territoire par des actions de la Stratégie
	Nombre d'agriculteurs sensibilisés/formés sur la résilience du territoire par des actions de la Stratégie
	Nombre de bilan carbone réalisés par des projets de la Stratégie
	Nombre d'actions de sensibilisation ou de formation à destination des professionnels autres qu'agriculteurs sur la résilience du territoire dans la Stratégie
	Nombre de professionnels autres qu'agriculteurs sensibilisés/formés sur la résilience du territoire dans la Stratégie
	Nombre d'actions de sensibilisation ou de formation à destination des propriétaires de forêts publics ou privés sur la résilience du territoire dans la Stratégie
	Nombre de propriétaires de forêts publics ou privés sensibilisés/formés sur la résilience du territoire dans la Stratégie
3.6 : Accompagner l'agriculture vers une transition climatique et écologique	
	Nombre de tonnes de déchets agricoles récupérés (pneus/bâches agricoles) sur le territoire
AGRICULTURE	Nombre des mètres linéaires de haies replantées dans les projets de la Stratégie
	Nombre de projets pour accompagner à la plantation de haies dans la Stratégie
3.7 : Adopter des modes d'organisation ou des nouveaux outils pour plus de sobriété	
ORGANISATION ET OUTILS	Nombre d'outils mis en place en faveur de la résilience dans les projets de la Stratégie
	Nombre de matériels mutualisés dans les projets de la Stratégie
	Nombre d'agents mutualisés dans les projets de la Stratégie
	Nombre d'espaces mutualisés dans les projets de la Stratégie

AXE 4 : UNE TRANSITION POUR TOU(T)ES LES TRIEVOI(E)S

ORIENTATIONS	NOM DE L'INDICATEUR
4.1 : Impulser la transition écologique dans le territoire	
GOVERNANCE ET CITOYENNETE	Nombre d'instances ou groupes de travail créés sur la transition
4.2 : Sensibiliser et former à une transition écologique pour tous	
SENSIBILISATION ET FORMATION	Thématique avec un indicateur sur la sensibilisation, la formation gérer de manière globale
	Nombre de personnes sensibilisées ou formées pour une transition pour tous
	Nombre d'actions de sensibilisation ou formation pour une transition pour tous
4.3 : Faire évoluer les pratiques urbanistiques et installer de nouvelles formes d'habitat plus écologiques et sociales	
HABITAT ET URBANISME	Nombre d'actions en faveur de l'accessibilité au logement

L'ADEME parle de transition juste.

INDICATEURS TRANSVERSAUX

TRANSVERSAUX	Nombre d'actions d'« aller vers » de nouveaux publics
	Nombre d'actions ne répondant pas à des contraintes réglementaires

AXE 3 : MEILLEUR RESILIENCE DU TRIEVES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

ORIENTATIONS	NOM DE L'INDICATEUR
3.1 : Se prémunir face aux risques naturels	
RISQUES NATURELS	Nombre d'actions destinées à améliorer la gestion du risque incendie dans la Stratégie
	Nombre d'actions destinées à améliorer la gestion des risques naturels autres qu'incendie dans la Stratégie
3.2 : Expérimenter de nouvelles pratiques de gestion de l'eau et de l'assainissement	
EAU ET ASSAINISSEMENT	Nombre d'actions de changement de pratique pour faire face à des périodes de tension sur l'eau potable dans la Stratégie
	Nombre d'actions d'assainissement dans la Stratégie pour plus de résilience du territoire
3.3 : Préserver les milieux naturels et leurs usages raisonnés	
BIODIVERSITE (dont FORET)	Nombre d'actions permettant une meilleure connaissance de la biodiversité du territoire dans la Stratégie (ex : ABC, inventaires)
	Nombre d'actions proposées pour protéger la biodiversité dans la Stratégie
	Nombre d'actions engagées pour favoriser la résilience de la forêt dans la Stratégie
	Nombre d'arbres plantés avec des essences adaptés au changement climatique dans les projets de la Stratégie
3.4 : Adopter des pratiques de gestion d'espaces publics plus résilientes	
ESPACES PUBLICS	Nombre d'actions destinées à désimperméabiliser ou végétaliser des espaces dans la Stratégie
	Nombre de m² désimperméabilisés/végétalisés
3.5 : Sensibiliser et former pour améliorer la résilience du territoire face au changement climatique	
SENSIBILISATION ET RESILIENCE	Thématique avec un indicateur sur la sensibilisation, la formation gérer de manière globale
	Nombre d'actions de sensibilisation ou de formation à destination d'élus sur la résilience du territoire dans la Stratégie
	Nombre d'actions de sensibilisation ou de formation à destination des enfants sur la résilience du territoire dans la Stratégie
	Nombre d'actions de sensibilisation ou de formation à destination du grand public sur la résilience du territoire dans la Stratégie
	Nombre d'actions de sensibilisation ou de formation à destination des agriculteurs sur la résilience du territoire dans la Stratégie
	Nombre d'élus sensibilisés/formés sur la résilience du territoire par des actions de la Stratégie
	Nombre d'enfants sensibilisés/formés sur la résilience du territoire par des actions de la Stratégie
	Nombre d'habitants (tout public confondu) sensibilisés/formés sur la résilience du territoire par des actions de la Stratégie
	Nombre d'agriculteurs sensibilisés/formés sur la résilience du territoire par des actions de la Stratégie
	Nombre de bilan carbone réalisés par des projets de la Stratégie
	Nombre d'actions de sensibilisation ou de formation à destination des professionnels autres qu'agriculteurs sur la résilience du territoire dans la Stratégie
	Nombre de professionnels autres qu'agriculteurs sensibilisés/formés sur la résilience du territoire dans la Stratégie
	Nombre d'actions de sensibilisation ou de formation à destination des propriétaires de forêts publics ou privés sur la résilience du territoire dans la Stratégie
	Nombre de propriétaires de forêts publics ou privés sensibilisés/formés sur la résilience du territoire dans la Stratégie
3.6 : Accompagner l'agriculture vers une transition climatique et écologique	
AGRICULTURE	Nombre de tonnes de déchets agricoles récupérés (pneus/bâches agricoles) sur le territoire
	Nombre des mètres linéaires de haies replantées dans les projets de la Stratégie
	Nombre de projets pour accompagner à la plantation de haies dans la Stratégie
3.7 : Adopter des modes d'organisation ou des nouveaux outils pour plus de sobriété	
ORGANISATION ET OUTILS	Nombre d'outils mis en place en faveur de la résilience dans les projets de la Stratégie
	Nombre de matériels mutualisés dans les projets de la Stratégie
	Nombre d'agents mutualisés dans les projets de la Stratégie
	Nombre d'espaces mutualisés dans les projets de la Stratégie

GRILLE D'ENTRETIEN

« Comment améliorer les résultats de la Stratégie ? »

- Les actions mises en œuvre sont-elles cohérentes aux vues des objectifs ?
- La Stratégie est-elle efficace et efficiente ?



CONTEXTE

Présentation des enjeux définis au départ : évolution des consommations énergétiques du territoire, modes de déplacement, problématiques sociales, état des forêts et de la filière bois, la ressource et des réseaux d'eau et d'assainissement.

Définition des besoins

- La manière dont ils ont été définis est-elle satisfaisante ?
- Ces enjeux vous parlent-ils tous ? En manque-t-il selon vous ? pourquoi ?

Présentation des objectifs : connaître la vulnérabilité du Trièves, fixer un cap et des priorités, créer une dynamique.

Pertinence des objectifs

- Ces objectifs vous parlent-ils ? sont-ils pertinents ?

STRATEGIE

Présentation des ressources mobilisées et des actions mises en œuvre :

- de la gouvernance (participation volontaire, collègues du CLTE, Président/VP de la CCT, service TE),
- des moyens financiers et humains affectés à la Stratégie, du nb de réunions du CLTE
- des réalisations du service TE/CLTE (cartographie, règlement, articles JT, visites, orga événement ACC, plan d'actions...).

Présentation des résultats connus à ce jour (et de la méthodologie) : état d'avancement du plan d'action, des indicateurs (spécifiques/thématiques) et des axes... résumé de mes entretiens.

Présentation des différences avec les autres territoires (PCAET) : démarche ascendante.

Cohérence interne (moyens/objectifs/actions) et efficacité (résultats/objectifs) et efficience (moyens/résultats)

- Les résultats obtenus vous permettraient-ils de :
 - fixer un cap et des priorités dans la durée ? évaluer la pertinence des 4 axes ?
 - mieux connaître la vulnérabilité du Trièves au changement climatique pour accompagner les adaptations nécessaires ?
 - sensibiliser et mobiliser les acteurs publics comme privés ?
- Au regard de ces objectifs et au regard des résultats, les moyens mis en œuvre sont-ils appropriés ? Faut-il les faire évoluer ? Si oui, comment ?
 - Faut-il faire évoluer la gouvernance ?
 - Faut-il faire évoluer les moyens financiers et humains affectés à la Stratégie ?
 - Faut-il revoir la démarche ?
 - La manière dont le cap et les priorités ont été définis au départ (4 axes stratégiques) était-elle satisfaisante ? Faut-il revoir ses axes ?

- La Stratégie vous a-t-elle permis de mieux connaître les vulnérabilités du Trièves ? comment améliorer cet objectif ?
- Quel regard portez-vous sur les actions mises en œuvre pour sensibiliser les acteurs et créer une dynamique ?
- Faut-il faire évoluer la méthodologie d'évaluation ?
 - Qu'aimeriez-vous voir évoluer ? Comment ?
 - Parmi les indicateurs présentés, lesquels vous intéressent et pourquoi ? Pourquoi les autres vous désintéressent-ils ? Quels indicateurs (SMART) aimeriez-vous connaître ?
 - Faut-il avoir des objectifs chiffrés ?

CONTEXTE

Cohérence externe (seulement pour les pers de la CCT)

Présentation du COT, des actions des services (Stratégie) et des PCAET d'autres territoires (PCAET volontaire)

- Faut-il travailler plus en interne pour que les projets des services s'inscrivent dans la Stratégie ou que le lien soit fait régulièrement ?
- La Stratégie s'articule-t-elle bien avec le COT ?
- Faut-il aller vers un PCAET volontaire ?
- Que pourrait faire la CCT pour gagner en cohérence interne ?

Utilité

Mise en perspective des résultats de la Stratégie avec l'évolution des enjeux locaux (Territory), nationaux et mondiaux.

- Quel regard portez-vous sur le contexte actuel en matière de transition écologique ?
- La Stratégie vous paraît-elle utile ?
- Faut-il la poursuivre ? la faire évoluer ?
- Comment mettre en valeur le travail réalisé ?

Suggestions ressorties des entretiens menées lors de l'évaluation

Idées pour la suite concernant la Stratégie	Récurrence lors des entretiens*
Mieux identifier les enjeux sur le territoire	23
Mieux connaître les vulnérabilités et le potentiel du Trièves	3
Mieux connaître les enjeux liés à l'emploi et aux entreprises	2
Etoffer le plan d'action en intégrant davantage les entreprises	3
Elargir le plan d'action en intégrant les bonnes pratiques et les projets antérieurs à 2023	3
Pousser davantage l'analyse du plan d'action	8
Consacrer moins de temps au plan d'action pour mettre l'énergie ailleurs	4
Animer une dynamique	36
Communiquer au grand public les actions réalisées inscrites au plan d'action de la Stratégie	6
Explorer des modes de communication plus ancrés dans le quotidien des gens	7
Explorer des modes de communication plus radicaux sur l'écologie	2
Communiquer aux élus ce qui s'est fait au niveau du plan d'action de la Stratégie (témoignages d'autres élus, etc.)	4
Communiquer aux entreprises et travailleurs sur la transition écologique	3
Organiser un évènement de présentation de la Stratégie avec des témoignages de porteurs de projet	4
Organiser régulièrement (par exemple trois fois par an), des évènements thématiques : forums, tables rondes, etc.	6
Aller vers de nouveaux publics dans le cadre d'organisation d'évènements	6
Organiser des visites de terrain	1
Renforcer la tribu du futur pour que plus d'enfants en bénéficient	1

Idées pour la suite concernant l'action publique	Récurrance entretiens territoire	Récurrance entretiens élus et direction²²
Bâtir ou renforcer la Stratégie intercommunale	12	10
Avoir une stratégie de territoire communicable au CLTE et aux habitants	3	
Faire infuser la transition dans tous les services de la CCT sous l'impulsion de la direction : mise en œuvre du COT	2	
Former les élus, les habitants et/ou les agents lors d'une journée spéciale « transition »	1	5
Renforcer l'action du service transitions écologiques (le soutien aux porteurs de projet)	2	3
Développer le soutien aux entreprises en matière de TE	1	2
Favoriser les partenariats avec d'autres collectivités	1	
Explorer l'idée d'un plan intercommunal ou de plans communaux visant la résilience écologique	2	
Mener des actions en interne (bâtiments, mobilité...)		Détails en annexe
Renforcer le pouvoir de l'action publique	6	10
Protéger et créer des « communs » en utilisant des outils réglementaires ou incitatifs	1	
Imposer des actions et bonnes pratiques au service de la CCT	1	5
Monter de véritable budget vert permettant de renoncer à ou de renforcer des projets	1	5
Disposer d'un fonds de concours transition écologique à destination des acteurs du territoire	1	
Avoir des critères sociaux et écologiques dans les appels d'offre	1	
Pérenniser les postes du service transitions	1	

²² *Priorités identifiées par les élus communaux lors de la conférence des maires et par les élus communautaires et les directions lors du séminaire élus/directions

Idées pour la suite relatives au CLTE	Réurrence lors des entretiens
Faciliter la participation au CLTE	9
Tirer leçon des départs en contactant les personnes démissionnaires	1
Faciliter l'implication des personnes du CLTE moins disponibles	1
Faciliter l'implication des membres du CLTE moins à l'aise pour s'exprimer ou moins militantes	2
S'assurer que tous ceux qui souhaitent participer au CLTE le peuvent et qu'il n'y ait pas de sentiment de mise à l'écart (notamment d'associations)	2
Rendre le travail du CLTE plus ressourçant pour ses membres (visites, événements grand public, etc.) et moins administratif.	2
Tester d'autres processus de prise de décision pour plus de fluidité même si horizontalité, et que l'on puisse entrer dans l'opérationnel	1
Outiller / informer les membres du CLTE pour faciliter leurs rôles de relais	6
Mettre en place des ambassadeurs de la transition dans les villages et les outiller	3
Permettre aux membres du CLTE de sensibiliser les conseils municipaux à partir d'un support d'animation	1
Mettre davantage au courant le CLTE du travail réalisé par le service transitions et des difficultés rencontrées.	1
Conforter le CLTE dans son rôle d'animation de territoire plutôt dans un rôle inconfortable d'évaluateur (compte-tenu de sa dépendance à la CCT et du conflit de compétence avec les services)	1

Résultats du séminaire élus/direction

Actions jugées prioritaires lors du séminaire élus/direction	Mentions
Isoler et changer les modes de chauffage dans les bâtiments	10
Adopter une comptabilité qui suive l'impact écologique de toutes nos dépenses	5
Etablir une charte des bonnes pratiques avec un travail spécifique par bâtiment (caractéristiques, usages différents) ; travailler sur les petites actions du quotidien	5
Renforcer les investissements dans l'autoproduction locale d'électricité	4
Poursuivre le renouvellement de la flotte de véhicules vers l'électrique	4
Acquérir du matériel visio performant	3
Former et/ou sensibiliser l'ensemble des agents à la TE	3
Mener une politique d'achat durable	3
Être exemplaire : avoir des bâtiments qui consomment peu et produisent de l'énergie ; favoriser la mobilité douce des salariés et le tri sélectif dans tous les bureaux/bâtiments	3
Mutualiser avec les communes	2
Augmenter l'achat de matériel d'occasion	2
Mettre en place une réflexion collective en matière d' IA et établir une charte	1